

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Assemblée Plénière du mercredi 10 juillet 2024

Membres en exercice : 26
Présents : 19
Procuration(s) : 5
Absent(s) : 2
Nombres de votants : 24
Votes pour : 24
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : mercredi 26 juin 2024

DELIBERATION N°DL_AP2024_0088

Relative au contrat de convergence et de transformation (CCT) de Mayotte pour la période 2024-2027

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte..

Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Monsieur Ali OMAR, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saïdou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :

Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Echati ISSA, Madame Laini ABDALLAH BOINA donne pouvoir à Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Daniel ZAIDANI donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI

Conseillères départementales absentes :

Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA

Secrétaire de séance désignée :

Madame Farianti MDALLAH

Le Président constate que le quorum est atteint,

- Vu** l'article 7 de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant dispositions en matière sociale et économique qui prévoit l'élaboration et l'adoption de plans de convergence dans chaque collectivité régie par l'article 73 de la Constitution ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L3211-2 ;
- Vu** la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du conseil départemental de Mayotte ;
- Vu** la délibération n°DL_AP2024_0019 en date du 9 avril 2024 relative au budget primitif 2024 du conseil départemental de Mayotte ;
- Vu** le mandat de négociation du Préfet de Mayotte pour le contrat de convergence et de transformation de Mayotte 2024-2027 ;
- Vu** le rapport n°2024-02175 de Monsieur le Président du conseil départemental de Mayotte ;
- Vu** l'avis de la commission aménagement du territoire, infrastructures et foncier en date du 2 juillet 2024 ;

Considérant les enjeux locaux et les besoins des populations exprimées lors des Assises des outre-mer, des projets de chaque territoire inscrits dans le Livre Bleu et pour Mayotte, des engagements de l'État pour le développement du territoire que représente pour l'avenir de Mayotte ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

Le Conseil Départemental,

DECIDE

- Article 1 :** d'autoriser le Président du conseil départemental à signer avec L'État le Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) de Mayotte pour la période 2024-2027 ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;
- Article 2 :** de solliciter le concours financier de L'État pour les opérations propres du conseil départemental, inscrites dans le CCT 2024-2027 ;
- Article 3 :** d'autoriser le Président du conseil départemental à signer les conventions spécifiques aux opérations inscrites dans le programme du CCT 2024-2027, hors avenant ;
- Article 4 :** d'autoriser l'engagement des crédits alloués à ce programme CCT, et la valorisation des dépenses engagées dans le budget de la collectivité pour la période indiquée conformément à la maquette financière annexée ;
- Article 5 :** En application des dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « et affichage » et sa transmission au représentant de L'État dans le Département.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental**

Ben Issa OUSSENI

	Coût	Part Cd	Coût part Etat
Thématique 1 : Mobilité, transport, déplacement	65 650 000 €	15 265 000 € 23%	41 450 294 € 63%
Thématique 2 : Equipement des collectivités locales	176 596 000 €	86 297 590 € 49%	41 817 894 € 24%
Thématique 3 : Transition numérique et écologique	114 400 000 €	34 140 000 € 30%	1 789 744 € 2%
Thématique 4 : Développement économique et formation	64 419 763 €	24 540 257 € 38%	13 500 000 € 21%
TOTAL	421 265 763 €	140 242 847 € 38%	98 557 934 € 23%

Opérations et projets du conseil départemental de Mayotte
proposés dans le cadre du contrat de convention et de transformation (CCT) 2024-2027

Synthèse

Mis à jour le : 08/07/2024

Classe thématique	Intitulé	Coût	Part CD Emprunts & Fonds propres	Co-financement mobilisable					Etat d'avancement			
				FEDER	FEADER/FEAMP/ INTERREG	Fonds vert	CCT part Etat	CCT_CP 2024	FEI (80%)	FCTVA (16,4%)	Autres	
2	Construction du bâtiment des archives départementales	24 500 000 €	4 818 155 €				6 762 865 €	1 600 000 €		4 018 980 €	8 900 000 €	Phase analyse des offres Permis de construire obtenu en octobre 2023
2	Construction d'un gymnase territorial du nord (Misangamouji)	18 105 000 €	10 635 056 €				3 500 000 €	1 000 000 €		2 969 944 €	1 000 000 €	Lot 1 infructueux à relancer en 3 lots séparés (VRD, terrassement, espaces verts) Lot 6 ascenseur à relancer 4 lots (sur 6) attribués en CAO du 31/10/2023
4	Construction d'un centre de formation maritime de Pamandzi	14 000 000 €	703 440 €	7 000 000 €			4 000 000 €	2 400 000 €		2 296 560 €		Dépôt du permis de construire en cours APD validé OS démarrage pour la phase PRO (projet)
3	Mise en place d'une structure dédiée aux tortues marines	15 000 000 €	4 000 000 €	2 500 000 €		3 500 000 €	539 400 €	134 850 €		2 460 600 €	2 000 000 €	Choix du site d'implantation des structures Etude de préfiguration terminée
3	Construction de 6 infrastructures de recharge 100% solaire pour les véhicules électriques sur les sites du conseil départemental	1 200 000 €	120 000 €	780 000 €			103 152 €	103 152 €		196 848 €		Phase DCE 6 sites identifiés pour installer les bornes
3	Installation photovoltaïque en autoconsommation individuelle	200 000 €	20 000 €				147 192 €	49 064 €		32 808 €		2ème appel à projet 2024-2026 en cours pour un montant de 200K€ Etudes réalisées
1	Pôles d'échange multimodal (PEM) de Mamoudzou et Dzaoumagné	55 000 000 €	11 000 000 €	5 000 000 €			35 500 000 €	5 000 000 €			3 500 000 €	Phase republication des consultations
2	Restauration de la Résidence des Gouverneurs et les longères pour installer le musée de l'histoire de Mayotte	7 335 000 €	1 832 060 €				3 800 000 €	950 000 €		1 203 233 €	499 707 €	Etudes à réaliser en 2024
1	Etudes de fluidification des déplacements de personnes et de marchandises dans la traversée des agglomérations de Mamoudzou et de Koungou	8 000 000 €	4 000 000 €				4 000 000 €	2 000 000 €				Etude préalable (consultation publique, lancement 2024 de la DUP)
1	Mise en état de la seule voie permettant l'accès au futur site de la construction de l'hôpital de Combani	2 650 000 €	265 000 €				1 950 294 €	1 950 294 €		434 706 €		Lancement prochain des travaux Etudes réalisées
2	Mise aux normes de la caserne de Dzaoudzi pour ré-ouvrir le musée de Mayotte	600 000 €	253 576 €				180 000 €	45 000 €		98 424 €	68 000 €	Attente de la réponse à la demande de permis de construire Préparation du DCE
4	Construction et équipement du laboratoire de recherche Multilab de Dombéni	26 754 763 €	11 865 912 €	3 000 000 €			7 500 000 €	1 000 000 €		4 388 851 €	4 000 000 €	Phase APD (avant projet) en vue du dépôt de la demande de permis de construire Choix du mode de gestion à faire Préfiguration de l'exploitation et du fonctionnement

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 976-229850003-20240710-DL1007240088-DE



Classe thématique	Intitulé	Coût	Part CD Emprunts & fonds propres	Co-financement mobilisable					Etat d'avancement		
				FEDER	FEADER/FEAMP/ INTERREG	Fonds vert	CCT part Etat	CCT CP 2024	FEI (80%)	FCOVA (16,4%)	Autres
2	Réhabilitation du stade départemental de Cavani Mamoudzou	12 000 000 €	7 431 520 €				1 100 000 €	600 000 €		1 968 480 €	1 500 000 €
3	Eco-centres de santé (autonomie énergétique des services de santé)	7 000 000 €	- €	3 951 720 €		600 000 €	1 000 000 €	250 000 €		1 148 280 €	300 000 €
2	Construction d'un centre d'entraînement des sportifs de haut niveau de Miréreni (commune de Chirongui)	40 000 000 €	23 638 400 €				8 000 000 €			6 561 600 €	1 800 000 €
4	Aménagement d'un centre d'application agro-écologique à Miréreni (commune de Chirongui)	5 865 000 €	1 970 905 €		2 932 000 €			- €		962 095 €	
2	Construction du bâtiment du CRU (centre régional d'information jeunesse)	3 430 000 €	123 343 €					- €	2 744 000 €	562 657 €	
3	Marché de fibre optique (DSP) « Concession de travaux et de services pour le financement, la construction, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final »	91 000 000 €	30 000 000 €	10 000 000 €				- €			51 000 000 €
2	Construction du pôle d'interconnexion du territoire	46 000 000 €	26 454 160 €	5 000 000 €			10 000 000 €	2 500 000 €		7 545 840 €	- €
2	Requalification du complexe sportif de Chicani	8 000 000 €	4 187 680 €	- €	- €	- €	2 500 000 €	625 000 €		1 312 320 €	- €
4	Création d'un cluster AGRIPOLIS à Coconi et construction d'une cité agroécologique	18 000 000 €	10 000 000 €	2 167 280 €			2 000 000 €	500 000 €		2 952 720 €	880 000 €
2	Mise au norme du gymnase de Dzazoudji LABATOIR	7 626 000 €	4 000 000 €	- €	- €	- €	2 375 031 €	593 758 €		1 250 969 €	- €
2	Construction du dojo de Koungou	9 000 000 €	2 923 440 €				3 600 000 €	900 000 €		1 476 360 €	1 000 000 €
	TOTAL	421 265 763 €	160 242 847 €	39 399 000 €	2 932 000 €	4 100 000 €	98 557 934 €	22 201 118 €	2 744 000 €	43 842 276 €	76 447 707 €

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

S²LOW

Publié le

ID : 976-229850003-20240710-DL1007240088-DE

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction de la Cité Agroécologie de Coconi sur la commune d'Ouangani.
L'opération consiste en une démolition de la totalité des bâtiments présents sur le périmètre de projet (site actuel du SRF) et la construction neuve de bâtiments pour répondre au programme établi par le maître d'ouvrage en collaboration avec l'ensemble des acteurs destinés à intégrer la Cité Agroécologie de Coconi.

Phase projet
Etudes de conception [AVP validé en COPIL du 06/11/2023]
Permis de construire déposé

Mayotte CCT 2024 - 2027

Montants contractualisés par programme Etat

Ministères	Programme / Opérateurs	Montants Mandat	Montants Maquette	Ecart
ministère de la transition énergétique	ADEME	3 500 000	3 500 000	0
ministère des sports	ANS	5 500 000	5 500 000	0
ministère de la transition écologique	OFB	46 000 000	46 000 000	0
ministère du travail	P103 (hors PIC)	1 484 532	1 484 532	0
ministère du travail	P103 (PIC)	0	0	0
ministère chargé des collectivités territoriales	P112	3 312 000	3 312 000	0
ministère de la transition écologique	P113	1 285 532	1 285 532	0
ministère chargé des outre-mer	P123	163 012 732	163 012 732	0
ministère de la culture	P131	200 000	200 000	0
ministère de la culture	P175	900 000	450 000	0
ministère de la culture	P361	250 000	250 000	0
Egalité entre les femmes et les hommes	P137	800 000	800 000	0
ministère chargé des outre-mer	P138	0	0	0
ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	P150	12 000 000	12 000 000	0
ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	P231	0	0	0
ministère de l'intérieur et des outre-mer	P162	0	0	0
ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	P172	165 380	165 380	0
ministère de la transition écologique	P181	3 500 000	3 500 000	0
ministère chargé des transports	P203	70 000 000	70 000 000	0
ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	P214	523 000 000	523 000 000	0
ministère de la transition écologique	P217	0	0	0
Total		834 460 176	834 460 176	0

Crédits contractualisés					TOTAL contractualisé + valorisés
Etat	Collectivité territoriale	Conseil Régional Conseil Départemental	EPCI	TOTAL contractualisé	
834 460 176	0	160 242 847	0	994 703 023	2 342 342 023

Maquette financière : Mayotte CCT 2024 - 2027

							Crédits contractualisés		
							Etat (programme LOLF et opérateurs)		
Thématique	Objectif	Sous-Objectif	N° Opération / fiche projet	Nom de l'opération	Volet du mandat	Montant Total du projet	Programme, opérateur ou agence concernés	Montant	Conseil départemental
## Education / enseignement supérieur / recherche	Accompagner un développement économique et humain durable		18	Poursuivre la construction d'établissements scolaires	Volet - Education Nationale	683 123 343	P214	523 000 000	123 343
## Sécurité	Développer les outils de la cohésion sociale		27	Moderniser et mettre à niveau les infrastructures de la justice		430 000 000			
## Eau / assainissement / déchets	Assurer la préservation des grands équilibres environnementaux et notamment le grand cycle de l'eau		6	Garantir l'approvisionnement en eau potable pour tous ainsi que l'accès à l'assainissement grâce par la mise en œuvre du Plan eau Mayotte	Volet - Eaux et biodiversité	327 500 000	P123	40 000 000	
## Logement / foncier	Développer les outils de la cohésion sociale		21	Poursuivre la construction de logements	Volet - Outre-mer	210 000 000			
## Transports / infrastructures	Permettre une mobilité fluide		1	Développer les infrastructures de transport	Volet - Outre-mer	81 469 160	P123	33 000 000	41 719 160
## Numérique	Accompagner un développement économique et humain durable		17	Déployer la fibre pour améliorer la connectivité à Mayotte	Volet - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	90 000 000			30 000 000
## Développement économique / emploi / formation	Accompagner un développement économique et humain durable		12	Concourir à la structuration du tissu économique et développer la compétitivité des entreprises	Volet - Emploi outre-mer	79 682 084	P123	2 512 732	12 569 352
## Transports / infrastructures	Permettre une mobilité fluide		3	Travaux d'aménagement sur le RNN, notamment sur la RN2 entre Mamoudzou et Sada	Volet - Route	54 000 000	P203	54 000 000	
## Transports / infrastructures	Permettre une mobilité fluide		3	études générales d'aménagement du RNN notamment des sections sur la RN2 de Barakani et d'Ironi Be, et acquisition foncières	Volet - Route	6 000 000	P203	6 000 000	
## Transports / infrastructures	Permettre une mobilité fluide		3	Travaux de reconstruction d'ouvrages d'art sur le RNN	Volet - Route	10 000 000	P203	10 000 000	

Maquette financière : Mayotte CCT 2024 - 2027

Thématique	Objectif	Sous-Objectif	N° Opération / fiche projet	Nom de l'opération	Volet du mandat	Montant Total du projet	Crédits contractualisés		
							Etat (programme LOLF et opérateurs)	Programme, opérateur ou agence concernés	Conseil départemental
## Agriculture / pêche	Accompagner un développement économique et humain durable		14	Permettre la déclinaison du Plan stratégique national 2023-2027 à Mayotte pour la structuration et la professionnalisation de la filière agricole	Volet - Outre-mer	65 270 905		P123	11 970 905
## Sports	Développer les outils de la cohésion sociale		25	Développer et mettre à niveau les équipements sportifs	Volet - Sport	60 816 296		P123	52 816 296
## Transports / infrastructures	Permettre une mobilité fluide		2	Encourager les mobilités durables	Volet - Transports collectifs	57 420 000		P123	
## Eau / assainissement / déchets	Assurer la préservation des grands équilibres environnementaux et notamment le grand cycle de l'eau		6	Garantir l'approvisionnement en eau potable pour tous ainsi que l'accès à l'assainissement grâce par la mise en œuvre du Plan eau Mayotte	Volet - Eaux et biodiversité	46 000 000		OFB	46 000 000
## Culture	Développer les outils de la cohésion sociale		24	Développer les infrastructures culturelles et la préservation du patrimoine	Volet - Patrimoine	19 063 791		P123	6 903 791
## Eau / assainissement / déchets	Assurer la préservation des grands équilibres environnementaux et notamment le grand cycle de l'eau		5	Améliorer la gestion des déchets et développer l'économie circulaire	Volet - L'économie circulaire, déchets, économie de ressources	18 000 000		P123	10 000 000
## Education / enseignement supérieur / recherche	Accompagner un développement économique et humain durable		20	Agrandir l'université de Mayotte pour accueillir plus d'étudiants dans des conditions d'apprentissage adaptées	Volet - Formations supérieures et recherche universitaire	12 000 000		P150	12 000 000

Maquette financière : Mayotte CCT 2024 - 2027

Crédits contractualisés									
Etat (programme IOLF et opérateurs)					Conseil départemental				
Thématique	Objectif	Sous-Objectif	N° Opération / fiche projet	Nom de l'opération	Volet du mandat	Montant Total du projet	Programme, opérateur ou agence concernés	Montant	
##	Assurer la préservation des grands équilibres environnementaux et notamment le grand cycle de l'eau		9	Sécuriser le littoral par son aménagement durable	Volet - Outre-mer	10 000 000	P123	10 000 000	
##	Accompagner un développement économique et humain durable		19	Moderniser et développer des installations de l'EPNEFPA de Mayotte	Volet - Outre-mer	9 500 000	P123	3 000 000	
##	Permettre une mobilité fluide		4	Assurer la sécurisation de la desserte aérienne	Volet - Transports collectifs	9 000 000			
##	Assurer la préservation des grands équilibres environnementaux et notamment le grand cycle de l'eau		8	Préserver la biodiversité	Volet - Eaux et biodiversité	8 285 532	P113	1 285 532	4 000 000
##	Assurer la préservation des grands équilibres environnementaux et notamment le grand cycle de l'eau		11	Encourager la transition énergétique	Volet - L'énergies renouvelables, maîtrise de la demande d'énergie, bâtiment, mobilité, biomasse	6 015 000	ADEME	875 000	140 000
##	Assurer la préservation des grands équilibres environnementaux et notamment le grand cycle de l'eau		7	Assurer une meilleure gestion des eaux pluviales	Volet - Outre-mer	6 000 000	P123	6 000 000	

Maquette financière : Mayotte CCT 2024 - 2027

Maquette financière : Mayotte CCT 2024 - 2027									
							Crédits contractualisés		
							Etat (programme LOIF et opérateurs)		
Thématique	Objectif	Sous-Objectif	N° Opération / fiche projet	Nom de l'opération	Volet du mandat	Montant Total du projet	Programme, opérateur ou agence concernés	Montant	Conseil départemental
## Sports	Développer les outils de la cohésion sociale		25	Développer et mettre à niveau les équipements sportifs	Volet - Sport	5 500 000	P123	5 500 000	
## Sports	Développer les outils de la cohésion sociale		25	Développer et mettre à niveau les équipements sportifs	Volet - Sport	5 500 000	ANS	5 500 000	
## Sécurité	Assurer la préservation des grands équilibres environnementaux et notamment le grand cycle de l'eau		10	Mieux assurer la maîtrise des risques	Volet - Prévention des risques naturels	5 125 000	P123	2 000 000	
## Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)	Développer les outils de la cohésion sociale		22	Développer les équipements de proximité	Volet - Outre-mer	5 000 000	P123	5 000 000	
## Education / enseignement supérieur / recherche	Accompagner un développement économique et humain durable		16	Encourager les projets de recherche et d'innovation	Volet - Recherche et Innovation	4 165 380	P172	165 380	
## Agriculture / pêche	Accompagner un développement économique et humain durable		15	Accompagner la structuration de la filière pêche par la construction de ports et pontons	Volet - Outre-mer	4 000 000	P123	4 000 000	
## Sécurité	Assurer la préservation des grands équilibres environnementaux et notamment le grand cycle de l'eau		10	Mieux assurer la maîtrise des risques	Volet - Prévention des risques naturels	3 500 000	P181	3 500 000	

Maquette financière : Mayotte CCT 2024 - 2027

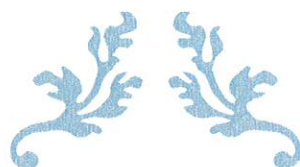
Crédits contractualisés									
Etat (programme LOF et opérateurs)									
Thématique	Objectif	Sous-Objectif	N° Opération / fiche projet	Nom de l'opération	Volet du mandat	Montant Total du projet	Programme, opérateur ou agence concernés	Montant	Conseil départemental
##	Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)	Développer les outils de la cohésion sociale	14	Poursuivre le soutien à l'ingénierie locale	Volet - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	3 312 000	P112	3 312 000	
##	Eau / assainissement / déchets	Assurer la préservation des grands équilibres environnementaux et notamment le grand cycle de l'eau	5	Améliorer la gestion des déchets et développer l'économie circulaire	Volet - L'économie circulaire, déchets, économie de ressources	2 625 000	ADEME	2 625 000	
##	Développement économique / emploi / formation	Accompagner un développement économique et humain durable	13	Accompagner les mutations économiques et le développement de l'emploi	Volet - (hors PIC) Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 484 532	P103 (hors PIC)	1 484 532	
##	Santé / protection sociale	Développer les outils de la cohésion sociale	26	Poursuivre l'extension et la modernisation du CHM	Volet - Outre-mer	1 000 000	P123	1 000 000	
##	Egalité femmes-hommes	Développer les outils de la cohésion sociale	28	Garantir l'égalité femmes-hommes et accompagner la lutte contre les discriminations	Volet - Egalité hommes et femmes	800 000	P137	800 000	
##	Culture	Développer les outils de la cohésion sociale	23	Accompagner les actions culturelles	Volet - Patrimoine	450 000	P175	450 000	
##	Santé / protection sociale	Développer les outils de la cohésion sociale	26	Poursuivre l'extension et la modernisation du CHM		284 000			
##	Culture	Développer les outils de la cohésion sociale	23	Accompagner les actions culturelles	Volet - Patrimoine	250 000	P361	250 000	
##	Culture	Développer les outils de la cohésion sociale	23	Accompagner les actions culturelles	Volet - Patrimoine	200 000	P131	200 000	
Totaux						2 342 342 023		834 460 176	160 242 847

Maquette financière : Mayotte CCT 2024 - 2027

Thématique	Objectif	Sous-Objectif	N° Opération / fiche projet	Nom de l'opération	Volet du mandat	Montant Total du projet	Crédits contractualisés		
							Etat (programme LOLF et opérateurs)		
							Programme, opérateur ou agence concernés	Montant	Conseil départemental

Crédits Etat-Synthèse par programme / opérateur / agence

ADEME	3 500 000
ANS	5 500 000
OFB	46 000 000
P103 (hors PIC)	1 484 532
P103 (PIC)	0
P112	3 312 000
P113	1 285 532
P123	163 012 732
P131	200 000
P137	800 000
P138	0
P150	12 000 000
P162	0
P172	165 380
P175	450 000
P181	3 500 000
P203	70 000 000
P214	523 000 000
P217	0
P231	0
P361	250 000
Total	834 460 176



CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION DE MAYOTTE 2024-2027





PREAMBULE

Contexte

Devenue département en 2011 puis région ultrapériphérique de l'Union européenne en 2014, Mayotte a connu depuis un développement rapide et soutenu. Le plan d'avenir pour Mayotte, signé en 2018, a précisé la trajectoire de développement souhaitée, en concertation avec tous les acteurs engagés dans le développement du territoire. C'est cette trajectoire qui a guidé l'élaboration du premier contrat de convergence et de transformation (CCT) de Mayotte 2019-2022 (prolongé à 2023).

Le bilan de ce premier contrat doit permettre d'affiner la stratégie à retenir pour ce nouveau CCT 2024-2027, pour poursuivre la dynamique enclenchée par le premier CCT mais éviter les écueils observés.

Par ailleurs ce CCT 2024-2027 doit être complémentaire des programmes opérationnels FEDER et FSE+ 2021-2027 afin d'assurer une cohérence dans les différents financements mais également de garantir le financement de tous les projets et de tous les acteurs engagés par l'outil le mieux adapté.

Guidés par ces principales lignes directrices, l'Etat et le Conseil départemental de Mayotte ont souhaité faire de ce nouveau contrat de convergence et de transformation un outil flexible et simple, au service du développement du territoire et de sa population.

*

Principaux objectifs

S'il est toujours difficile de définir des priorités pour Mayotte tant les axes de développement restent nombreux et tous majeurs, le contrat est articulé autour de 4 grands objectifs structurants :

- Permettre une mobilité fluide
- Assurer la préservation des grands équilibres environnementaux et notamment le grand cycle de l'eau
- Accompagner un développement économique et humain durable
- Développer les outils de la cohésion sociale

La mobilité, interne comme externe, est en effet un enjeu majeur pour Mayotte car elle touche au quotidien des Mahorais ainsi qu'au développement du territoire. A ce jour, les difficultés de mobilité sont un frein au plein essor de l'économie et à l'amélioration du quotidien de la population tant les embouteillages et les limites de déplacement vers l'extérieur impactent le territoire.

S'agissant de la préservation des grands équilibres environnementaux, elle est indispensable pour garantir un développement durable du territoire, en préservant pour cela sa grande

richesse naturelle, dont le lagon et la barrière de corail notamment. Pour cela, il doit être porté une attention toute particulière à la préservation du grand cycle de l'eau car ce sont les pollutions terrestres qui se déversent dans le lagon qui représentent l'un des risques majeurs pour ce dernier, à travers le continuum terre-mer notamment.

La population de Mayotte, et notamment sa jeunesse, doit être soutenue et accompagnée car le développement humain durable est primordial. C'est en effet lui qui conditionne par la suite un développement économique de qualité. L'éducation et la formation sont donc essentielles et doivent être soutenues, tout comme la structuration des différentes filières afin de réaliser tout le potentiel humain et économique du territoire.

Enfin il est indispensable de garantir la cohésion sociale sur le territoire par la poursuite du développement des services et infrastructures nécessaires à une société épanouie et apaisée dans ses interactions humaines. Les outils de la culture, du sport, de la santé de la justice ou encore du logement doivent ainsi soutenus et développés afin de garantir l'amélioration du niveau de vie de la population et la convergence vers celui du territoire national dans son ensemble.

*

Méthode

S'agissant de la méthode, l'Etat et le Conseil départemental conviennent que la structuration du précédent contrat n'a pas permis la consommation optimale de tous les crédits prévus. En effet, son manque de flexibilité s'est avéré peu adapté au territoire dont les évolutions sont rapides et parfois majeures. Par exemple, la multiplication de fiches dédiés à des projets précis a freiné la réalisation de certains investissements car le retard ou l'abandon d'un projet demandait un avenant pour redéployer les crédits vers d'autres travaux plus matures, ce qui est trop lourd.

Ainsi, ce nouveau contrat est constitué de fiches thématiques qui permettent de couvrir plusieurs projets et ainsi au besoin de substituer à un projet qui prendrait du retard un projet plus mûr. Cela permet par ailleurs d'assurer une meilleure cohérence avec le programme opérationnel FEDER 2021-2027 qui est construit de cette même manière. En effet, certaines fiches sont communes au vu des besoins majeurs en crédits, comme sur l'eau ou encore les transports par exemple ; d'autres sont uniquement positionnées sur un outil, le mieux adapté, comme par exemple le portuaire sur le FEDER uniquement ou à l'inverse les équipements sportifs et culturels sur le contrat. Par ailleurs, si le programme FEDER est plutôt à destination du Conseil départemental, des syndicats intercommunaux et des entreprises, le CCT est quant à lui également accessible aux communes et intercommunalités, échelons importants du développement de proximité.

*

Maquette

Le contrat signé représente un montant total de crédits de plus de 2,3 milliards d'euros :

- 1,83 milliards apportés par l'Etat, dont 830M€ contractualisés et 1 milliard valorisés
- 160 M€ contractualisés par le Conseil départemental
- 265M€ valorisés au titre des fonds européens

Gouvernance

Enfin s'agissant de la gouvernance du contrat, du fait de la méthode décrite ci-avant, elle est particulièrement importante puisqu'elle doit garantir la sélection des projets effectivement financés chaque année. Afin d'en préserver l'efficacité, elle doit rester légère et simple.

Ainsi, un comité de pilotage, co-présidé par le Préfet et le Président du conseil départemental et composé de tous les acteurs intéressés du territoire (communes, EPCI, syndicats, chambres consulaires, CESEM et CCEM) et la DGOM au niveau central se réunira au moins une fois par an pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du contrat et décider le cas échéant de la nécessité de le modifier pour l'adapter à l'évolution de la situation.

Par ailleurs, un comité de programmation, composé de l'Etat (préfecture et DGOM) et du Conseil départemental se réunira au moins deux fois par an pour valider les projets financés au titre de l'année en cours ou à venir, ainsi que le montant alloué. Cela permettra d'assurer un suivi fin des engagements et d'en avoir une visibilité globale. La séance de l'automne permettra également d'ajuster si besoin les engagements financiers de l'année en cours pour des opérations qui pourraient voir leur plan de financement évoluer.

Il est précisé que le montant inscrit pour chaque fiche est un montant maximum sur la durée du contrat, s'il est atteint il n'est plus possible de programmer de projets supplémentaires sans l'aval du comité de pilotage mais également du responsable de programme concerné.

SOMMAIRE DES FICHES

I. Permettre une mobilité fluide

Fiche n°1 – Développer les infrastructures de transport

Fiche n°2 – Encourager les mobilités durables

Fiche n°3 – Poursuivre la remise à niveau du réseau routier national

Fiche n°4 – Assurer la sécurisation de la desserte aérienne

II. Assurer la préservation des grands équilibres environnementaux et notamment le grand cycle de l'eau

Fiche n°5 – Améliorer la gestion des déchets et développer l'économie circulaire

Fiche n°6 – Garantir l'approvisionnement en eau potable pour tous ainsi que l'accès à l'assainissement grâce par la mise en œuvre du Plan eau Mayotte

Fiche n°7 – Assurer une meilleure gestion des eaux pluviales

Fiche n°8 – Préserver la biodiversité

Fiche n°9 – Sécuriser le littoral par son aménagement durable

Fiche n°10 – Mieux assurer la maîtrise des risques

Fiche n°11 – Encourager la transition énergétique

III. Accompagner un développement économique et humain durable

Fiche n°12 – Concourir à la structuration du tissu économique et développer la compétitivité des entreprises

Fiche n°13 Accompagner les mutations économiques et le développement de l'emploi

Fiche n°14 – Permettre la déclinaison du Plan stratégique national 2023-2027 à Mayotte pour la structuration et la professionnalisation de la filière agricole

Fiche n°15 – Accompagner la structuration de la filière pêche par la construction de ports et pontons

Fiche n°16 – Encourager les projets de recherche et d'innovation

Fiche n°17 – Déployer la fibre pour améliorer la connectivité à Mayotte

Fiche n°18 – Poursuivre la construction d'établissements scolaires

Fiche n°19 – Moderniser et développer des installations de l'EPNEFPA de Mayotte

Fiche n°20 – Agrandir l'université de Mayotte pour accueillir plus d'étudiants dans des conditions d'apprentissage adaptées

IV. Développer les outils de cohésion sociale

Fiche n°21 – Poursuivre la construction de logements

Fiche n°22 – Développer les équipements de proximité

Fiche n°23 – Accompagner les actions culturelles

Fiche n°24 – Développer les infrastructures culturelles et la préservation du patrimoine

Fiche n°25 – Développer et mettre à niveau les équipements sportifs

Fiche n°26 – Poursuivre l’extension et la modernisation du CHM

Fiche n°27 – Moderniser et mettre à niveau les infrastructures de la justice

Fiche n°28 – Garantir l’égalité femmes-hommes et accompagner la lutte contre les discriminations

Fiche n°29 – Poursuivre le soutien à l’ingénierie locale

PERMETTRE UNE MOBILITE FLUIDE

Fiche n° 1– Développer les infrastructures de transports**IDENTIFICATION****Type de projet**

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Transports/infrastructures

DETAIL DU PROJET

Responsable : DEALM/Préfecture		Cadre financier	
Partenaires :	• CDM	État (123)	33 M€
	• EPCI	CDM	41,7 M€
	• Communes	UE (FEDER)	5 M€
		État (Grenelle IV)	1,75 M€
		TOTAL	82,45 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

Les difficultés de déplacement sont de plus en plus importantes à Mayotte. Elles pèsent sur la qualité de vie des habitants mais également sur la dynamique de développement économique. En effet, des dizaines de kilomètres d'embouteillages s'accumulent chaque jour sur le réseau routier, même le weekend. Si des initiatives locales, comme la mise en place de la circulation alternée dans la commune de Mamoudzou ont permis de freiner l'accroissement de la circulation, il est nécessaire de développer encore les infrastructures de transports routiers, aussi bien pour les véhicules que pour les transports en commun.

Certains ouvrages publics nécessiteront par ailleurs la construction de voies d'accès adaptées dédiées comme le futur centre hospitalier de Combani par exemple.

Descriptif du projet:

Les crédits alloués à cette fiche doivent permettre de financer plusieurs types de projet de nature à fluidifier la circulation, comme par exemple¹ :

- Réalisation de pôles d'échanges multimodaux et notamment celui de Mamoudzou (le PEM de Mamoudzou bénéficie d'une subvention de 1,75M€ du Grenelle IV, valorisée ici)
- Réalisation de voies de contournements pour soulager certaines agglomérations comme à Combani

¹ Liste non exhaustive

- Réalisation de liaisons inter-villages pour soulager le réseau principal et notamment à Mamoudzou
- Réalisation de voies d'accès à des ouvrages publics (hôpital, établissements scolaires notamment), comme par exemple la mise à niveau de la route du Golf à Combani pour permettre les travaux du nouvel hôpital

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

L'objectif est de fluidifier la circulation en favorisant la construction des infrastructures lourdes de transports, en s'appuyant pour cela sur le PGTD (plan global des transports et des déplacements). Cela doit permettre de faciliter la circulation automobile mais aussi de contribuer à l'essor des transports en commun.

Indicateurs : km de voies nouvelles construites

Nombre de pôles d'échanges réalisés

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés :

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 123	5 000 000	10 000 000	7 000 000	11 000 000	33 000 000

Fiche n°2 – Encourager les mobilités durables**IDENTIFICATION****Type de projet**

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)

DETAIL DU PROJET

Responsable : DEALM/Préfecture de Mayotte		Cadre financier	
Partenaires :	• CDM	État (123)	15 M€
	• EPCI	État (Grenelle IV)	5,42 M€
		UE (FEDER)	37 M€
		TOTAL	57,42 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

La congestion routière entraîne des répercussions sur la qualité de vie des habitants mais également sur le développement économique. De plus, l'augmentation toujours plus importante du nombre de véhicules individuels entraîne une pollution de l'air non négligeable et doit être limitée.

Pour cela il est nécessaire de développer des alternatives à la voiture individuelle, comme les transports en commun ou les mobilités douces.

Dans cette perspective, le conseil départemental et l'État s'engagent, dans le cadre du CCT, à mettre en place des modalités de gouvernance et de suivi de la mobilité permettant de piloter efficacement la transition écologique des mobilités.

Le projet CARIBUS, dont la première phase a été soutenue dans le précédent contrat, est toujours en cours avec une deuxième phase qui va être lancée en 2024. Par ailleurs, des projets de pontons pour accueillir des navettes maritimes sont développés par plusieurs collectivités afin de dégager les axes routier d'une partie des voyageurs.

Descriptif du projet:

Ont vocation à être soutenus dans le cadre de cette fiche les projets de transport qui permettent d'offrir une alternative à la voiture individuelle, et notamment :

- Le projet CARIBUS de la CADEMA
- Les projets de pistes cyclables
- Les projets de navettes maritimes (pontons + bateaux)
- ...

Sont également valorisés dans cette fiche les projets retenus dans le cadre du Grenelle IV :

Porteur de projet	Projet	Subvention annoncée par l'Etat
Conseil départemental	Ligne maritime Longoni-Mamoudzou-Iloni	530 000€
Conseil départemental	Ligne de bus Mamoudzou - Koungou	1 490 000€
Conseil départemental	Ligne de bus Mamoudzou-Dembéni	3 400 000€

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Offrir aux habitants de Mayotte une alternative à la voiture individuelle afin de désengorger les routes et ainsi raccourcir les délais de trajet, notamment entre le domicile et le lieu de travail

Indicateur : nombre de kilomètres de voies de transports en commun supplémentaires ; nombre de kilomètres de pistes cyclables supplémentaires

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 123	7 000 000	2 000 000	4 000 000	2 000 000	15 000 000

Aides de l'État dans le cadre du fonds mobilités actives (crédits AFITF), selon la qualité des projets proposés par les collectivités locales compétentes.

Est valorisée notamment pour la période 2024-2027 une subvention accordée dans le cadre du 6e AAP aménagements cyclables à hauteur de 570 000 € pour le projet de réalisation d'itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de Petite Terre.

Fiche n° 3– Poursuivre la remise à niveau du réseau routier national

IDENTIFICATION

Type de projet

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

Transports/infrastructures

DETAIL DU PROJET

Responsable : DEALM de Mayotte		Cadre financier	
Partenaires :		État (203)	70 M€
		TOTAL	70 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

Le réseau routier national de Mayotte n'est pas adapté à l'augmentation très forte du trafic depuis plusieurs années, ce qui provoque des embouteillages quotidiens très importants qui pèsent sur la qualité de vie des habitants, ainsi que sur la dynamique de développement économique.

En effet, les routes nationales, comme la RN2 (Mamoudzou-Sada) par exemple, présentent des sections très étroites et sinueuses qui ne permettent pas d'assurer un écoulement fluide des trafics qu'elles supportent, même hors agglomérations. Elles ne permettent pas non plus à certains endroits le croisement de véhicules lourds comme les bus. Par ailleurs, le réseau comporte 92 ouvrages d'art dont certains ont une voie unique malgré un trafic dense.

Descriptif du projet:

Les crédits alloués à cette fiche doivent permettre de financer deux actions majeures pour le territoire :

- Reprise des virages de la RN2 (Mamoudzou-Sada)
 - Travaux de rectification du tracé de la RN2 entre les PR 9+500 et PR 13+500
 - Études pour le réaménagement des sections entre Tsoundzou et Tsararano et entre Barakani et Chiconi.
- Reconstruction d'ouvrages d'art
 - Reconstruction du pont de Longoni
 - Reconstruction du pont de Chirongui
 - Études de Reconstruction des ponts de Bandraboua, M'Tsangaboua sur la RN1 et Tsimkoura sur la RN3

- Reconstruction du pont de Bandraboua

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

S'agissant des travaux à mener sur la RN2, ils doivent permettre :

- d'améliorer la desserte du sud de Mayotte en facilitant les déplacements des transports en commun sur le réseau routier national;
- pour ce qui concerne plus particulièrement les aménagements de la RN2 à Barakani, de diminuer le trafic, PL et transports collectifs de transit sur la RD 16 et la traversée de Chiconi et y améliorer la sécurité ;

Les aménagements de la RN2 à Barakani devront notamment tenir compte des projets d'aménagement de la future ZAC Coconi – Ouangani devant accueillir des lotissements, équipements publics, salle de spectacle, projet Agropolis, siège administratifs du Conseil Départemental...

-

S'agissant des travaux de reconstruction d'ouvrages d'art, il doivent permettre :

- d'améliorer la desserte et la fluidité de circulation du nord de Mayotte (OA Longoni, Bandraboua et M'Tsangaboua) et du sud (OA Chirongui et Tsimkoura) ;
- de sécuriser les cheminements piétons sur ces OA.

Indicateurs : Nombre de virages corrigés

Nombre d'ouvrages d'art reconstruits

COUT DU PROJET

S'agissant des travaux à mener sur la RN2, les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- phase 1 : Travaux de rectification du tracé de la RN2 entre les PR 9+500 et PR 13+500 : 45M€
- - phase 2 : Études pour le réaménagement des sections entre Tsoundzou et Tsararano et entre Barakani et Chiconi : 3 M€ et acquisitions foncières : 3 M€
- - phase 3 : Notification de premiers marchés de travaux , selon un programme qui sera déterminé à l'issue des études d'opportunité, sur la section entre Tsoundzou et Tsararano : 9 M€

S'agissant des travaux de reconstruction d'ouvrages d'art, Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- phase 1 : Reconstruction de l'OA de Longoni : 3,5 M€ (y compris études)
- phase 2 : Reconstruction de l'OA de Chirongui : 3,5 M€ (y compris études)
- phase 3 : Études de Reconstruction des OA de Bandraboua, M'Tsangaboua sur la RN1 et Tsimkoura sur la RN3 : 0,5 M€
- phase 4 : Reconstruction de l'OA de Bandraboua : 2,5 M€

Calendrier prévisionnel d'engagement des crédits contractualisés :

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
--	------	------	------	------	-------

BOP 203	2 000 000	18 000 000	23 500 000	26 500 000	70 000 000
---------	-----------	------------	------------	------------	-------------------

Fiche n°4 – Sécurisation de la desserte aérienne							
IDENTIFICATION							
Type de projet							
Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022							
Thème							
Transports/infrastructures							
DETAIL DU PROJET							
Responsable :	Etat – DGAC (direction générale de l'aviation civile)						
Partenaires :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Cadre financier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>État (203)</td> <td>9 M€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>9 M€</td> </tr> </tbody> </table>	Cadre financier		État (203)	9 M€	TOTAL	9 M€
Cadre financier							
État (203)	9 M€						
TOTAL	9 M€						
	• Préfecture de Mayotte • DEALM • EPFAM						

Diagnostic, contexte et enjeux:

La longueur actuelle de la piste de l'aéroport de Mayotte ne permet pas aux gros porteurs de décoller systématiquement à plein de carburant et donc de rejoindre la métropole en direct, une escale technique à Nairobi est ainsi nécessaire.

La direction générale de l'aviation civile (DGAC) a relancé depuis 2019 des études approfondies sur la construction d'une piste longue. Au cours de ces études, elle a découvert un autre site permettant également la construction d'une piste longue, sur Grande-Terre (Bouyouni-Mtsangamouji) et a approfondi les études sur ce site. Elle a également mis en évidence l'impossibilité de conserver à moyen terme l'aéroport sur Petite terre, du fait notamment de la sismicité de la zone qui fragiliserait un ouvrage tel que la piste convergente un temps envisagée.

Descriptif du projet:

Finalisation des études pour le déplacement de l'aéroport au nord-est de Grande terre qui représentent au total un montant de 9M€ vu les moyens engagés depuis 2019 (notamment une centaine d'experts) puis lancement des travaux dans la foulée.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

L'objectif est de sécuriser la desserte aérienne de Mayotte en mettant en service le nouvel aéroport de Bouyouni-Mtsangamouji dès que possible, la perte de qualité de service de l'actuel aéroport de Petite Terre, du fait de la montée des eaux, étant estimée à 2035.

Indicateurs : date de finalisation des études et du lancement des travaux

COUT DU PROJET

Phase 1 : 2024-2025, finalisation des études permettant d'engager le processus de déclaration d'utilité publique pour la construction de l'aéroport de Grande-Terre – 9M€

Phase 2 : à partir de 2026 et après déclaration d'utilité publique, estimation du coût à affiner et à prendre en compte par avenant au présent contrat, puis lancement des travaux

ASSURER LA PRESERVATION DES GRANDS EQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX ET NOTAMMENT LE GRAND CYCLE DE L'EAU

Fiche n°5 – Améliorer la gestion des déchets et économie circulaire

IDENTIFICATION

Type de projet

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Eau/assainissement/déchets

DETAIL DU PROJET

Responsable : ADEME/Préfecture/DEALM		Cadre financier	
Partenaires :	• CDM	État (123)	10 M€
	• SIDEVAM	ADEME	2,625M€
	• EPCI	UE (FEDER)	8M€
	• Star Mayotte (délégataire)		
	• Eco-organismes		
	• Associations, entreprises	TOTAL	20,625M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

L'île de Mayotte reste confrontée à d'importants défis en matière de gestion des déchets. Le retard structurel impacte la qualité de vie des habitants (aspect sanitaire) et menace l'environnement (biodiversité terrestre et marine). L'effort remarqué pour améliorer la collecte a permis d'augmenter les tonnages collectés. Ainsi, entre 2016 et 2019, le tonnage collecté a augmenté de 22%. En parallèle, il apparaît que 98% des déchets ménagers et assimilés sont traités par enfouissement et ne sont donc pas valorisés. La marge de progression est donc importante et laisse entrevoir un potentiel pour le développement de filières d'économie circulaire.

Le territoire a peu à peu développé une partie de ses infrastructures de traitement des déchets. Un réseau de quais de transfert a été construit et une première déchèterie fixe est en construction. Les acteurs de la collecte et du traitement des déchets ménagers (SIDEVAM, CADEMA...) consolident la collecte et élargissent leurs services avec, entre autres, la mise en œuvre de déchèteries mobiles. Parallèlement, les éco-organismes sont incités à s'engager conformément à leurs obligations sur le territoire pour collecter et traiter les déchets soumis à une filière de responsabilité élargie des producteurs (REP).

La promotion de l'économie circulaire et de déploiement d'initiatives en matière de prévention, de réemploi, de réparation et de recyclage offre une opportunité pour améliorer la gestion des déchets (déchets ménagers dont biodéchets, déchets dangereux, déchets du BTP...) tout en œuvrant pour créer les conditions d'un meilleur usage des ressources naturelles. C'est aussi un facteur de développement économique local vecteur de production d'emplois et de valeur ajoutée.

Descriptif du projet:

Le projet en matière de gestion des déchets et de promotion de l'économie circulaire doit permettre au territoire de répondre aux exigences de la loi AGECE de 2020 tout en répondant aux urgences du territoire en matière de rattrapage structurel. Ainsi plusieurs axes d'intervention sont envisagés :

- L'accompagnement au rattrapage structurel: Soutien aux investissements de type déchèteries fixes ou mobiles, deuxième casier de l'ISDND, centres de tri multi-filières, centres de stockage des déchets, y compris extension de centre existant ...
- Constructions d'une première tranche de points de collectes pour favoriser la propreté urbaine et le ramassage des déchets (financement sur le BOP 123 uniquement)
- L'appui à l'ingénierie territoriale pour accompagner la création d'un observatoire des déchets ou encore pour accompagner les démarches transversales de planification (PRPGD et PLPDMA) et les réflexions sur les futurs modes de traitement notamment de valorisation énergétique.
- Le soutien aux thématiques émergentes sur le territoire: Les initiatives en faveur du réemploi et de la réparation, le déploiement de la collecte et de la valorisation des biodéchets, le développement des activités de recyclage de la matière issue de la collecte locale ou encore le lancement de programmes ou de projets de prévention des déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, initiatives de consommation responsable...).
 - o Focus sur les filières REP: La complémentarité sera recherchée avec les appuis proposés par les éco-organismes lorsque le ou les types de déchets concernés sont soumis à une filière REP. Un soutien à l'investissement pourra être envisagé sur des projets liés à ces filières sous condition de garantie d'approvisionnement des installations. La logique de mutualisation des efforts des éco-organismes se traduisant par le développement d'un centre de gestion multi-filière sera encouragée et accompagnée sur la partie investissement.
- Le soutien pour l'émergence de nouveaux modèles économiques: Développement de projets autour de l'économie de fonctionnalité, de l'écoconception, ou encore appui de démarches partenariales autour de l'écologie industrielle et territoriale.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Les objectifs visés par le projet sont :

- Développer les infrastructures nécessaires pour accélérer sur la phase de rattrapage structurel du territoire
- Développer des filières de recyclage et de valorisation locales des déchets
- Développer des démarches innovantes de prévention des déchets (Réemploi, réparation, économie de la fonctionnalité...)

Indicateur : nombre de projets accompagnés (4 déchèteries, un observatoire des déchets, 4 unités de recyclage et de valorisation des déchets construites localement, 6 structures réalisant des démarches de réemploi et de réutilisation, 1 centre de gestion multi-filière des déchets soumis à une REP)

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 123	5 000 000	4 000 000	1 000 000	0	10 000 000
ADEME	700 000	700 000	700 000	525 000	2 625 000



Fiche n°6 – Garantir l’approvisionnement en eau potable pour tous ainsi que l’accès à l’assainissement grâce par la mise en œuvre du Plan eau Mayotte

IDENTIFICATION

Type de projet

Reprise ou poursuite d’un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Eau/assainissement/déchets

DETAIL DU PROJET

Responsable : DEALM/Préfecture de Mayotte/OFB		Cadre financier	
Partenaires :	• LEMA	État (123 contractualisé)	40 M€
		OFB	46M€
		État (ministères des outre-mer, santé et transition écologique)	210 M€
		UE (FEDER)	77 M€
		TOTAL	373,5 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

Depuis 2017, Mayotte connaît régulièrement des crises ne permettant pas d’alimenter toute la population en eau tous les jours, ce qui impose de mettre en place des « tours d’eau » permettant de répartir la ressource entre les consommateurs. En 2022-2023, une sécheresse exceptionnelle a provoqué une crise de plus grande ampleur, imposant notamment des tours d’eau très sévères ainsi qu’une distribution de bouteilles d’eau à toute la population durant plusieurs mois.

Côté assainissement, Mayotte est également en retard avec une situation d’infraction à la directive ERU (« eaux résiduelles urbaines » qui imposait de mettre en place un système d’assainissement collectif pour les bassins de plus de 10 000 habitants fin 2021.

Afin de remettre à niveau le niveau du réseau de distribution d’eau potable et d’assainissement à Mayotte, ainsi que de suivre l’évolution dynamique de la population ainsi que du niveau de vie, l’Etat a décidé d’un investissement sans précédent à travers le « plan eau Mayotte 2024-2027 »

dans lequel il investira près de 300M€ (hors FCTVA) sur la durée du contrat.

Descriptif du projet:

Le contrat de progrès signé entre l'Etat, LEMA (syndicats des eaux de Mayotte) et d'autres partenaire (ARS, CDC, AFD) en 2022 va être mis à jours suite à la sécheresse de 2022-2023 afin de renforcer et d'accélérer les investissements prévus (plus 210 M€ de l'Etat valorisés qui s'ajoutent aux 86M€ contractualisés).

Ces crédits vont venir financer une grande partie des projets nécessaires en eau potable comme en assainissement : création d'une nouvelle usine de dessalement en Grande terre, les 6^{ème} et 7^{ème} campagnes de forages, des captages en rivières supplémentaires, la consolidation, l'extension et la modernisation des réseaux... Niveau assainissement, seront financés de nouvelles stations d'épuration, l'extension des réseaux et la remise à niveau des anciennes installations. Une attention particulière devra de plus être portée aux branchements afin que tous ces travaux soient efficaces et permettent une meilleure salubrité publique et une protection de l'environnement, et notamment du lagon, renforcée.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Mettre fin aux tours d'eau et permettre l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à tous les habitants de Mayotte

Indicateur : Nombre de m3/jour produits en plus, nombre de kilomètres de canalisations créés ou remis en état, nombre d'équivalent habitant ayant accès à un système d'assainissement collectif, nombre de kilomètres de canalisation d'assainissements créées

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 123	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000
OFB	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	46 000 000

Fiche n°7 – Assurer une meilleure gestion des eaux pluviales													
IDENTIFICATION													
Type de projet													
Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022													
Thème													
Eau/assainissement/déchets													
DETAIL DU PROJET													
Responsable :	DEALM/Préfecture de Mayotte												
Partenaires :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Cadre financier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>• EPCI</td> <td>État (123 6 M€</td> </tr> <tr> <td>• Communes</td> <td>contractualisé)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6 M€</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6 M€</td> </tr> </tbody> </table>	Cadre financier		• EPCI	État (123 6 M€	• Communes	contractualisé)		6 M€		TOTAL		6 M€
Cadre financier													
• EPCI	État (123 6 M€												
• Communes	contractualisé)												
	6 M€												
	TOTAL												
	6 M€												

Diagnostic, contexte et enjeux:

Mayotte fait face à des fortes pluies tropicales et à un phénomène d'érosion important.

Les réseaux et ouvrages de gestion des eaux pluviales sont insuffisants, ce qui provoque à la fois des risques importants pour la population et constitue un facteur de dégradation de la qualité des eaux superficielles et du lagon.

Les communes et communautés d'agglomérations, compétentes en la matière, ont toutes réalisé un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et pour certaines commencé les travaux, financés par le FEADER ou encore le CCT 2019-2023. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour achever les ouvrages nécessaires et il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement des collectivités, surtout que le FEADER ne le permet plus sur la nouvelle programmation.

Descriptif du projet:

Les projets visent poursuivre la mise en œuvre des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales réalisés grâce à différents types d'action comme notamment :

- Créer ou optimiser des ouvrages de gestion des eaux pluviales pour éviter les débordements sur la voirie et l'espace des piétons
- Créer des ouvrages de sécurisation des piétons à proximité des lieux fréquentés par le

public.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Sécuriser la population à l'occasion des fortes pluies et éviter le ruissellement dans le lagon qui aggrave l'érosion des sols et la pollution, du milieu terrestre comme marin.

Indicateur : Nombre de kilomètres de réseaux d'eau pluviales créés

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 123	2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	6 000 000

Fiche n°8 – Préserver la biodiversité

IDENTIFICATION

Type de projet

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

Environnement/biodiversité

DETAIL DU PROJET

Responsable : DEALM/CDM		Cadre financier	
Partenaires :	• DAAF	Etat (P113)	1,285M€
	• Conservatoire du littoral	CDM	4 M€
	• ONF	UE (FEDER)	3 M€
	• OFB		
	• EPCI/communes	TOTAL	8,285 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

La préservation de la biodiversité de Mayotte constitue un enjeu majeur pour le territoire qui appartient à l'un des 34 « points chauds » de la biodiversité à l'échelle mondiale, notamment en raison de la superficie de son lagon et de sa double barrière corallienne, formation très rare puisqu'il n'en existe qu'une dizaine au monde. Mayotte présente des enjeux de conservation importants pour le domaine marin. Si l'ensemble du milieu marin mahorais dispose depuis 2010 d'un espace de gestion concerté via le Parc naturel marin de Mayotte, il n'en est pas de même pour les milieux terrestres qui ne bénéficient pas encore d'un réseau étendu d'espaces protégés.

Avec la création de la RNN des forêts et de 2 APB concernant des plages de pontes de tortues, les aires protégées terrestres réglementaires ont augmenté pour atteindre 28 % de la superficie de l'île en 2022, dont 8 % en protection forte. La mise en œuvre de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département devrait venir renforcer à court terme ce réseau. Les espaces naturels de Mayotte sont soumis à des dégradations importantes liées aux pressions anthropiques (urbanisation, agriculture, charbonnage illégal) qui se traduisent par la destruction des espaces naturels, le braconnage, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, l'apport de sédiments terrigènes dans le lagon qui accélèrent sa dégradation.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Ce plan biodiversité vise à mettre en œuvre cet objectif, mais aussi à accompagner la mise en œuvre de La Stratégie nationale biodiversité 2030 sur Mayotte avec pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible, de susciter des changements en profondeur afin de stopper puis d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité et contribuer à l'atténuation du dérèglement climatique. Le territoire souhaite mettre en place une agence régionale pour la biodiversité mobilisant le conseil départemental, l'AFB et l'État afin de décliner de façon opérationnelle la stratégie Biodiversité pour

le développement durable de Mayotte. Parmi ces actions, une des priorités est de favoriser les actions de protection de la biodiversité en vue de préserver les ressources en eau et le lagon dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale des aires protégées.

Enjeux :

- l'amélioration des connaissances sur les habitats, les espèces, les pratiques, les menaces et la valorisation de celles-ci à travers des outils de diffusion ;
- la sauvegarde du patrimoine naturel par la création d'un réseau d'aires protégées et la mise en œuvre des plans de gestion (restauration écologique, lutte contre les espèces exotiques envahissantes) et par la protection des espèces et des habitats menacés ou vulnérables (Plans Nationaux d'Actions notamment) ;
- la mobilisation des acteurs en faveur de la biodiversité et la préservation de la biodiversité à travers des actions de sensibilisations de tous publics et la structuration des associations qui sont les relais locaux de cette politique.

La finalité de ces enjeux est la prise en compte de la biodiversité dans la planification territoriale et la gestion publique du cadre de vie, avec une forte implication des élus et décideurs locaux.

Descriptif du projet:

Sur le BOP 113, ce projet consiste à faire de la préservation et de la valorisation de la biodiversité, un enjeu pour le développement durable du territoire et la lutte contre les effets du changement climatique. Face aux enjeux du territoire en matière de biodiversité, ce projet se décompose par les actions suivantes :

- Acquisition de connaissance sur les espèces, habitats et paysages terrestres et marins et la valorisation de ces connaissances (inventaires, élaboration des cahiers Habitats et cartographie ; fonctionnement des écosystèmes, étude sur le paysage...)
- Rédaction et mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels et des espèces menacées (Plans Nationaux d'Actions Dugong, Tortues marines, Crabier blanc, Couleuvre, Pollinisateurs)
- Mobilisation de tous et structuration des associations : renforcement des associations pour, d'une part assurer un relai auprès de la population et mobiliser les acteurs publics et la société civile pour la préservation de la biodiversité, et d'autre part leur permettre d'assurer la gestion des aires protégées qui vont être créées.

Le Conseil départemental quant à lui souhaite développer un centre d'étude et de préservation des tortues marine, espèce importante de l'île.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Indicateur : Nombre d'actions et de projets soutenus

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 113	320 000	320 000	320 000	325 532	1 285 532

Fiche n°9 – Sécuriser le littoral par son aménagement durable			
IDENTIFICATION			
Type de projet			
Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation			
Thème			
Tourisme			
DETAIL DU PROJET			
Responsable :	Préfecture/DEALM	Cadre financier	
Partenaires :	• CDM	État (123)	10 M€
	• EPCI		
	• Communes	TOTAL	10 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

Le tourisme est un axe majeur du développement du département de Mayotte. Son développement est intégré au schéma d'aménagement régional, au schéma régional de développement économique et, d'innovation et d'internationalisation et au programme opérationnel des fonds européen 2021-2027.

Le littoral est alors identifié comme l'un des atouts majeurs pour attirer les touristes mais son aménagement renforcera également globalement l'attractivité du territoire.

Enfin, ces aménagements profiteront bien sûr également à la population, lui permettant d'accéder à des infrastructures récréatives en toute sécurité pour profiter du littoral et de ses paysages.

Les collectivités locales portent des projets mettant en valeur le patrimoine naturel du département et réalisent des aménagements susceptibles d'accueillir des touristes ou favorisant l'installation des acteurs du secteur touristique.

Descriptif du projet:

Les crédits alloués à cette fiche doivent permettre de financer plusieurs types de projet d'aménagement du littoral de nature à renforcer l'attractivité du territoire, comme par exemple² :

- L'aménagement des fronts de mer, et notamment celui de Mamoudzou
- L'aménagement des plages
- L'aménagement de points de vue
- ...

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

L'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire, pour les touristes mais également pour les habitants et les entreprises en mettant en valeur le patrimoine naturel exceptionnel de Mayotte qu'est son littoral.

Ces aménagements doivent en outre permettre la sécurisation de ces espaces en prenant en compte les conséquences du recul du trait de côte notamment.

Indicateurs : nombre de sites littoraux aménagés

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés :

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 123	300 000	1 000 000	4 000 000	4 700 000	10 000 000

² Liste non exhaustive

Fiche n°10 – Mieux assurer la maîtrise des risques**IDENTIFICATION****Type de projet**

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Sécurité

DETAIL DU PROJET

Responsable : DEALM/Préfecture		Cadre financier	
Partenaires :	• BRGM	Etat (P181	3,5 M€
	• REVOSIMA	FPRNM)	
	• IFREMER	Etat (P123)	2 M€
	• Collectivités territoriales	UE (FEDER)	3,125 M€
		TOTAL	8,625 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

En raison de sa situation géographique, de son relief et de sa géologie, Mayotte est soumise aux aléas climatiques de la zone intertropicale qui sont de plusieurs natures : mouvements de terrain, inondations, submersions marines, cyclones, séismes. 92% du territoire de Mayotte est touché par un aléa naturel (hors sismique et vents d'origine cyclonique qui touchent l'intégralité de l'île), tous niveaux confondus, dont 45 % de niveau fort.

Ainsi, la politique de prévention des risques à Mayotte passe en premier lieu par la mise en œuvre de Plans de Prévention des Risques (PPR) dont l'objectif est de prendre en compte les risques naturels dans les documents d'urbanisme. Il est prévu de déployer 17 PPR Naturels communaux traitant des mouvements de terrain, des inondations et des séismes et 1 PPR Littoral traitant de la submersion marine et du recul du trait de côte. A ce jour, 7 communes sont dotées d'un PPRN approuvé. Pour les 10 autres le PPRN est prescrit. Un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) a été également prescrit sur l'ensemble du territoire de Mayotte et traite de la submersion marine consécutive au passage d'un cyclone et du recul du trait de côte. A l'échéance de 2027 toutes les communes auront un PPRN et PPRL approuvés. Le FPRNM devra donc venir appuyer ces démarches.

De par l'exiguïté du territoire et la forte croissance démographique, les aménagements s'effectuent de plus en plus dans ces zones d'aléas, sans oublier l'habitat précaire qui se développe en zones d'aléas forts. L'urbanisation non contrôlée augmente la vulnérabilité des biens et des personnes. Ainsi, la DEALM s'efforce également de venir en appui et de clarifier du mieux possible la gestion des situations à risques et de périls générées d'une part par la présence d'un aléas naturel et d'autre part par une construction illégale.

De plus, Mayotte fait face depuis mai 2018 à un phénomène sismo-volcanique qui a commencé par un épisode de séismes en « essaim » qui s'inscrit dans une sismicité connue et relativement modérée dans le canal du Mozambique. Ce phénomène est lié à la naissance du volcan « Fani mahoré » à l'est de Mayotte et a provoqué un affaissement moyen de l'île de 15 cm. Le réseau scientifique REVOSIMA a été mis en place en 2019 pour observer et comprendre ce phénomène. Son action doit évoluer dans les prochaines années sur le développement de la surveillance de ce phénomène et la définition d'indicateurs pour alimenter un système d'alerte de la population.

Il est donc nécessaire de financer ce réseau pour assurer la sécurité de la population au regard des risques potentiels que ce phénomène peut présenter, ainsi qu'un dispositif lourd permettant de mieux appréhender le phénomène (projet MARMOR).

Enfin un fort enjeu consiste à favoriser l'émergence d'une culture et d'une mémoire du risque auprès d'une population très peu sensibilisée et parfois fataliste. Ainsi, la DEALM ayant élaboré un plan d'actions de sensibilisation aux risques naturels, sa mise en œuvre dans les prochaines années constitue une priorité.

Enfin, la connaissance des sous-sols et des phénomènes géologiques constitue un enjeu fort pour le territoire, par exemple en matière d'eau pour trouver des emplacements de forages ou encore de protection du lagon par la meilleure connaissance du continuum terre-mer. Le BRGM s'investit particulièrement sur ces sujets qui nécessitent des financements complémentaires.

Descriptif du projet:

S'agissant du FPRNM, 3 axes seront définis pour les 4 prochaines années :

- Prévention de l'aléa inondation (amélioration/précision de la connaissance des aléas dans le cadre de l'élaboration des PPRN/PPRL notamment, études et travaux des collectivités concernant cet aléa, PAPI, sensibilisation...);
- Prévention des autres aléas (amélioration/précision de la connaissance des aléas mouvement de terrain, sismique, etc. dans le cadre de l'élaboration des PPRN notamment, études et travaux des collectivités concernant les aléas autres qu'inondation, sensibilisation...);
- Suivi du phénomène sismovolcanique et mise en place d'un réseau de surveillance et d'alerte.
- Appui à la gestion des cas de périls dont les risques naturels en sont la cause (Evacuation, relogement, expropriation, acquisition amiable, aide habitat informel dans les DOM...);

Le P123 quant à lui doit permettre de financer les recherches du BRGM, notamment en lien avec la ressource en eau, la meilleure connaissance des sols et sous-sols et la protection du lagon ; ainsi que le projet MARMOR qui va permettre d'améliorer sensiblement la connaissance du phénomène sismo-volcanique par le déploiement d'un câble sous-marin pour notamment enregistrer les mouvements.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Indicateur : Nombre de projets soutenus

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
--	------	------	------	------	-------

FPRNM	875 000	875 000	875 000	875 000	3 500 000
BOP 123	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000

Fiche n°11 – Encourager la transition énergétique											
IDENTIFICATION											
Type de projet											
Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation											
Thème											
Environnement/biodiversité											
DETAIL DU PROJET											
Responsable :	ADEME/DEALM/Préfecture/CDM										
Partenaires :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Cadre financier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>• Collectivités territoriales</td> <td>ADEME 0,875 M€</td> </tr> <tr> <td>• EDM</td> <td>CD 0,14 M€</td> </tr> <tr> <td>• Associations/entreprises</td> <td>UE (FEDER) 5 M€</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL 6,015 M€</td> </tr> </tbody> </table>	Cadre financier		• Collectivités territoriales	ADEME 0,875 M€	• EDM	CD 0,14 M€	• Associations/entreprises	UE (FEDER) 5 M€		TOTAL 6,015 M€
Cadre financier											
• Collectivités territoriales	ADEME 0,875 M€										
• EDM	CD 0,14 M€										
• Associations/entreprises	UE (FEDER) 5 M€										
	TOTAL 6,015 M€										

Diagnostic, contexte et enjeux:

En 2021, la consommation d'énergie primaire intégrant l'ensemble des secteurs (transport, résidentiel, tertiaire, industrie) était de 1 715 GWh, soit 148 KTEP. Cette consommation est en croissance de +5% par an en moyenne sur les 4 dernières années (hors 2020). Malgré une croissance des énergies renouvelables, essentiellement photovoltaïque, qui accompagne la hausse généralisée de la consommation d'énergie primaire, le territoire reste dépendant des énergies fossiles importées à hauteur de 98%.

La répartition sectorielle met en évidence une prépondérance du secteur des transports (routier, maritime, aérien) dans les consommations d'énergie finale, avec 60% des consommations finales. Le secteur routier représente à lui seul plus de la moitié (53%) des consommations finales de l'île. Le secteur résidentiel est le deuxième secteur consommateur avec un quart des consommations d'énergie. Viennent ensuite les secteurs du tertiaire (9%) et de l'industrie (6%).

La PPE 2023 confirme des objectifs ambitieux pour le territoire pour se diriger vers l'autonomie énergétique :

- Conversion à la biomasse liquide des 2 centrales thermiques
- +14,5 MW de puissance installée en photovoltaïque
- La mise en place d'un moyen de production en base de 12MW avec mise en service en 2028
- L'appui aux initiatives de développement de la géothermie ou du photovoltaïque flottant (études de faisabilité...)
- La mise en place du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique
- La mise en place d'un nouveau cadre territorial de compensation pour renforcer les efforts de maîtrise de la demande en énergie

Descriptif du projet:

Les objectifs sont de contribuer au développement des ENR électriques, thermiques et de récupération tout en favorisant le déploiement d'une mobilité durables sur le territoire. L'ADEME pourra agir sur l'accompagnement des collectivités pour la déclinaison de leur plan d'actions en matière d'énergie et de climat. Un appui en ingénierie et en méthode avec le programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique sera mobilisable pour les collectivités et en priorité pour les cinq EPCI du territoire. Parallèlement, l'ADEME poursuivra son travail d'animation du réseau climat des collectivités du territoire.

Un soutien sera également apporté sur certaines filières par l'appui aux études de faisabilité et l'aide aux investissements.

- La filière du solaire thermique et plus généralement de la chaleur renouvelable (ST) : Priorité au soutien des projets d'investissement dans le tertiaire (santé, hôtellerie...) et industriel (agroalimentaire)
- la récupération de chaleur fatale : Dans un objectif de décarbonation de l'industrie, développer des solutions de valorisation de la chaleur fatale sous différentes formes (chaleur, froid, électricité)
- la filière biomasse : L'ADEME soutiendra les projets de méthanisation au stade des études et des investissements
- la filière Photovoltaïque : l'ADEME va soutenir les projets innovants (exemple : autoconsommation collective, PV flottant, agri-voltaïsme sur de l'aide à la décision et de l'évaluation)

Sur la mobilité, l'ADEME pourra agir, auprès des autorités organisatrices des transports, les collectivités, les entreprises et les associations pour définir leur stratégie de développement des mobilités actives, des transports en communs, du covoiturage et des écosystèmes de carburants alternatifs. L'autonomie énergétique et plus globalement la neutralité carbone du territoire va nécessiter une transformation profonde du secteur des transports (personnes et marchandises) qui passera inévitablement par l'évolution des pratiques et le développement de technologie propres. Dans un contexte insulaire et tropical beaucoup de solutions restent encore à inventer voire à valider. Et pour limiter les risques inhérents, cela nécessitera des démarches collectives et/ou des phases d'expérimentation.

L'ADEME poursuivra le soutien aux études préalables sur les actions et projets de développement des mobilités douces dans tous les trajets du quotidien. Un soutien pourra aussi être apporté aux opérations de démonstration sur toutes les nouvelles organisations des mobilités et notamment avec l'usage du numérique ou pour favoriser l'inclusion de publics fragiles. L'ADEME s'impliquera aussi dans le soutien à la mise en place des écosystèmes pour les carburants alternatifs : étude /animation et opérations test et/ou d'expérimentation. Un soutien aux investissements sera possible en gré à gré ou via des AAP nationaux avec la recherche de cofinancements locaux.

Pour finir, l'ADEME s'impliquera sur les aspects de maîtrise de la demande en énergie dans le cadre des actions du comité MDE par l'appui à des actions de communication et d'animation et possiblement par l'appui aux études (qualité environnementale du bâti, diagnostic énergétique...).

De son côté, le Conseil départemental de Mayotte souhaite réduire sa consommation énergétique, il va ainsi installer des bornes de recharge électrique 100% solaires pour ses véhicules. Il va également soutenir l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Indicateur : MW d'ENR installés

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
ADEME	218 750	218 750	218 750	218 750	875 000

ACCOMPAGNER UN
 DEVELOPPEMENT
 ECONOMIQUE ET HUMAIN
 DURABLE

Fiche n°12 – Concourir à la structuration du tissu économique et développer la compétitivité des entreprises

IDENTIFICATION

Type de projet

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

Développement économique/Emploi/Formation

DETAIL DU PROJET

Responsable : Préfecture de Mayotte

Cadre financier

Partenaires :

- DEETS, DAAF, DEALM, DRFIP
- Chambres consulaires
- Partenaires sociaux
- OPCO

Etat (P123)	2,512 M€
CDM	12,569 M€
UE (FEDER)	61,6 M€
TOTAL	76,682 M€

Crédits valorisés

France 2030

régionalisé

Etat 2M d'euros

Conseil 1 M d'euros

départemental

Diagnostic, contexte et enjeux:

Le développement économique de Mayotte requière 3 niveaux d'interventions qui correspondent aux 3 étapes clefs de la vie d'une entreprise :

- Axe 1 : L'accompagnement à la création et à la mutation de l'entreprise avec l'aide d'un réseau d'acteurs structuré et coordonné ;
- Axe 2 : Pérenniser une activité existante par l'accompagnement et la formation à 360° des dirigeants ;
- Axe 3 : Développer et faire croître une activité par la structuration de filières.

Descriptif du projet et objectifs :

Axe 1 : L'accompagnement à la création et à la mutation de l'entreprise avec l'aide d'un réseau d'acteur structuré et coordonné

Le réseau des acteurs de l'accompagnement et du conseil aux entreprises est relativement étoffé. Néanmoins, afin qu'il gagne en efficacité et en lisibilité, un travail de structuration et

de coordination doit être mené avec un chef de file identifié dont les missions seront les suivantes :

- Enregistrement des demandes des acteurs économiques,
- Qualifier et quantifier les besoins exprimés par ces créateurs d'entreprises,
- Orienter prescrire un accompagnement dispensé par l'un des acteurs du réseau d'accompagnement.
- Sur le volet fiscal, le service d'accompagnement fiscal personnalisé des PME de la DRFIP peut sécuriser, à leur demande, à travers des réponses fiscales d'ordre général ou des prises de position sur des points spécifiques, dits « rescrits » le traitement fiscal d'opérations économiques présentant pour elles des enjeux ou des risques élevés.
- Animer le réseau des acteurs de l'accompagnement (conventionnement avec les acteurs du réseau, partage d'information, veille réglementaire),
- Produire de la donnée à des fins d'aide à la prise de décision pour les administrations en charge de la conduite de la politique publique du développement économique.

De plus, l'implantation d'une antenne de la BPI à Mayotte devra être concrétisée.

Objectifs visés :

- Améliorer la lisibilité du réseau des acteurs de l'accompagnement des entreprises,
- Gains d'efficacité dans le service rendu par le réseau des acteurs de l'accompagnement des entreprises,
- Faire des chambres consulaires les acteurs opérationnels de ce réseau,
- Créer une organisation agile et capable d'évoluer selon un modèle itératif et sur la base de remontées régulières de données d'observation.

Axe 2 : Pérenniser une activité existante par l'accompagnement et la formation à 360° des dirigeants

En complément des dispositifs existants, l'offre d'accompagnement et de formation à destination des dirigeants doit être enrichie pour répondre à un besoin de professionnalisation de la fonction dirigeante.

Des parcours d'accompagnement et de formation ont vocation à être proposés aux dirigeants de PME qui ont des activités stratégiques pour le territoire telles que la transition écologique et énergétique, l'agroalimentaire et la pêche pour renforcer la souveraineté alimentaire du territoire, le tourisme, les services aux entreprises, le BTP, l'économie circulaire, la finance ou encore le numérique. D'autres secteurs représentent un potentiel de développement notamment à l'export : cosmétique, industries culturelles et créatives (mode, musique).

Des moyens en ingénierie de formation seront mobilisés pour concevoir ces parcours qui devront permettre de :

- poser un diagnostic des besoins du dirigeant,
- co-construire un plan d'action personnalisé,
- accompagner sa mise en œuvre dans la durée et y intégrer des modules de formation à la carte,
- réaliser un bilan et une analyse d'impact de l'accompagnement réalisé.

Cet accompagnement pourrait se faire dans le cadre d'un EDEC (engagement dans le développement de l'emploi et des compétences) territorialisé dans un cadre exceptionnellement ouvert aux chefs d'entreprise.

Objectifs visés :

- Former 100 chefs d'entreprises par an,
- Accompagner les branches professionnelles, les secteurs d'activité et les filières dans leur structuration et dans l'anticipation des évolutions des emplois et des compétences sur le

territoire mahorais.

Axe 3 : Développer et faire croître une activité par la structuration de filières

L'économie mahoraise reste portée par la commande publique et les entreprises rencontrent de nombreuses difficultés dans leur développement, notamment les TPE/PME. Les filières sont encore faiblement structurées, ce qui se reflète un faible niveau de professionnalisation des dirigeants, et un manque de démarches collectives et collaboratives.

- Soutien aux **démarches collectives** au travers notamment :
 - **Aide à la constitution et au développement de groupements d'employeurs**, qui représentent un puissant levier pour agir sur les tensions observées sur le marché du travail mahorais, en réduisant les contrats courts (par l'addition de temps incomplets pour les transformer en CDI), en remédiant aux tensions de recrutement (spécifiquement pour les métiers supports : RH, comptabilité...), et en contribuant à l'attractivité des métiers.
 - **Aide à la création et au développement de coopératives d'achat**, de regroupements et de mutualisations à destination des commerçants, artisans, agriculteurs et TPE.
 - **Appui à la mise en place de démarches intégrées mobilisant différents maillons d'une ou de plusieurs filières et impliquant des entreprises** (ex : CERC, clusters).

La mobilisation du volet régionalisé de France 2030 vise à permettre :

- d'accélérer l'émergence d'entreprises leaders sur leur domaine et pouvant prétendre à une envergure nationale.
- renforcer la compétitivité des filières à enjeux à Mayotte en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de recherche partagés, l'échange de données et d'informations, le partage des visions technologiques et de marché ainsi que l'initiation de démarches commerciales partagées.
- accompagner les entreprises et leurs dirigeants dans le développement des compétences pour l'exercice de nouveaux métiers en mettant en place des actions d'ingénierie, de conception et d'amorçage, de formation.

De son côté, le Conseil départemental souhaite soutenir le développement d'outils permettant le renforcement de la compétitivité de l'économie mahoraise, à travers notamment le multilab ou encore le centre de formation maritime, en cohérence avec le programme FEDER.

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 123	643 183	543 183	743 183	583 183	2 512 732

Fiche n°13 – Accompagner les mutations économiques et le développement de l'emploi

IDENTIFICATION

Type de projet

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

Développement économique/Emploi/Formation

DETAIL DU PROJET

Responsable : DEETS

Cadre financier

Partenaires :	• OPCO	Etat (P103	1,484M€
	• Chambres Consulaires	hors PIC)	
	• Conseil Départemental	TOTAL	1,484 M€
	• Collectivités territoriales		
	• Acteurs économiques dont l'IAE		
	• Carif Oref		
	• CFA		
	• Partenaires du SPE		
	• Partenaires sociaux		

Diagnostic, contexte et enjeux:

Face à une croissance économique de plus de 7 % par an et à un développement socio-économique accéléré, les entreprises et les salariés doivent être accompagnées pour faire face aux mutations actuelles et à venir qui vont impacter de plein fouet les organisations de travail.

Descriptif du projet:

Axe 1- Favoriser le développement des compétences des actifs occupés

Le faible niveau de compétences, y compris en savoirs de base, et de qualifications, constitue un véritable frein au développement économique du territoire. Il s'avère nécessaire de renforcer les actions d'information et de promotion auprès des diverses parties prenantes (partenaires sociaux, entreprises, organismes de formation, publics cibles) des dispositifs favorisant l'acquisition de compétences par :

- L'alternance : un vecteur important d'insertion professionnelle des jeunes à Mayotte, permettant un accès à la certification et à l'emploi.
- La VAE : ce dispositif permet l'acquisition de certification professionnelle par les actifs occupés.
- L'acquisition des savoirs de base via notamment l'AFEST: des dispositifs de dépistage et de formation existent, qui peuvent être mieux connus auprès des publics cibles et des acteurs économiques.

Les objectifs visés :

- informer les différents acteurs de l'intérêt des dispositifs,
- développer les compétences des actifs occupés,
- permettre le développement économique du territoire.

Les indicateurs : nombre d'actions soutenues

Axe 2- Renforcer la fonction RH au sein des entreprises

Dans une perspective d'accompagnement à la structuration interne des entreprises, la Prestation de Conseil en Ressources Humaines vient soutenir les projets des TPE/PME qui souhaitent renforcer leur fonction ressources humaines par l'intermédiaire d'un accompagnement personnalisé.

La gestion des RH constitue un véritable levier en matière de développement économique et de gestion des transitions dans la vie d'une entreprise, notamment sur l'accompagnement des enjeux de mutations économiques. Les différents partenaires devront encourager l'orientation des employeurs qui connaissent des difficultés structurelles de recrutement vers la mobilisation de cet accompagnement.

Objectifs visés :

- Contribuer au maintien et au développement de l'emploi et des compétences dans les entreprises et à l'amélioration de la qualité et la pérennité de l'emploi
- Sécuriser les parcours professionnels des salariés et le renforcement du dialogue social au sein de l'entreprise
- Structurer et professionnaliser la fonction RH

Les indicateurs : nombre d'entreprises soutenues, nombre d'emplois pérennisés et créés

Axe 3- Appui à l'amélioration des conditions de travail des salariés

L'ARACT Mayotte est la seule association loi 1901 perdurant sur l'ancien modèle organisationnel du réseau ANACT-ARACT. Cette association n'a pas fait l'objet de la fusion de 2023.

L'ARACT Mayotte a initié des actions à compter de 2022. Les partenaires sociaux impliqués dans la gouvernance de l'ARACT Mayotte ont souhaité que l'association propose une offre de services répondant à un vrai besoin pour les entreprises et les administrations du territoire. Cette offre de service correspond en outre aux axes stratégiques du réseau ANACT-ARACT. L'ambition affichée de l'ARACT Mayotte est d'intégrer à moyen terme le réseau ANACT.

Les premiers axes d'action engagés dès 2023 par l'ARACT sont les suivants. Ces actions sont amenées à se déployer à partir de 2024.

- Action n° 1 - Accompagnement à la mise en place des CSE ;
- Action n° 2 - Accompagnement du recours au télétravail ;
- Action n° 3 - Soutien à la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

D'autres priorités d'action pourront être mises en œuvre en 2024-2027, en cohérence avec les axes stratégiques définis par le réseau national ANACT-ARACT et par le ministère du travail. A ce titre plusieurs orientations d'ores et déjà sont identifiées.

- Contribuer au développement d'actions relevant du plan régional de santé au travail
 - Promotion de la Qualité de Vie au Travail
 - Appui au management et au développement du dialogue relatif aux conditions de travail
 - Prévention des risques psychosociaux
 - Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi
- Accompagner et renforcer le dialogue social
 - Appui à l'amélioration du fonctionnement des CSE
 - Renforcer les acteurs du dialogue social
- Agir simultanément sur les conditions d'emploi et de travail
 - Attractivité des emplois et réponse aux tensions de recrutement
 - Promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle
 - Dispositifs et modes d'action pour le développement des compétences
 - Participation à l'accompagnement des branches ou organisations professionnelles signataires d'un EDEC (engagement de développement emploi et compétences)
- Accompagner les transformations du travail
 - Accompagnement de la mise en œuvre du télétravail
 - Autres transformations du travail liées au numérique
- Accompagnement des transitions professionnelles

Axe 4 – Appui au dialogue social territorial

Les lois de 2015, relative au dialogue social et à l'emploi, de 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ainsi que de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ont conduit à une rénovation en profondeur du dialogue social en France : elles confortent la place des partenaires sociaux dans le processus de production de la norme conventionnelle et de l'animation du dialogue social du territoire.

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 du Code du travail à Mayotte induit la mise en place de nouveaux espaces de dialogue social sur le territoire de Mayotte qui doit s'accompagner d'un appui des acteurs du territoire et des partenaires sociaux pour rendre cette mise en œuvre opérationnelle.

Le CREFOP a été mis en place à Mayotte en 2018. Afin de faciliter l'implication et le travail des acteurs, un secrétariat permanent a été mis en place sur financement Etat. Cette action est portée par le Carif Oref et doit être renouvelée dans le cadre de la nouvelle contractualisation.

Objectifs visés : continuer de renforcer et dynamiser la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et de cohérence des programmes de formation sur le territoire.

Indicateurs : Nombre de réunions du CREFOP tenues

Axe 5 – Assurer le déploiement des missions de service public du Carif-oref

Le décret 2021-792 du 22 juin 2021 relatif aux missions des centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif Oref) définit les actions qui doivent être

prises en œuvre par les Carif Oref dans le cadre de sa mission de service public de l'orientation et de la formation professionnelle.

Ces missions sont les suivantes :

- la collecte des informations relatives à l'offre de formation en apprentissage et de formation professionnelle continue à destination des personnes sans emploi, inscrites ou non comme demandeurs d'emploi,
- l'analyse des informations et des données relatives aux modalités d'accès à la formation et aux rapports entre la formation et l'emploi au niveau régional, notamment les évolutions de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle, les besoins en compétences, en qualifications et en acquis de l'expérience, les caractéristiques des organismes de formation ainsi que la situation socio-économique du territoire,
- l'animation et l'accompagnement au niveau régional de la professionnalisation des acteurs et opérateurs dans le domaine de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle, en assurant notamment la veille sur les outils d'innovation technologiques et pédagogiques en matière d'orientation et de formation professionnelle, ainsi que leur diffusion.

Le Carif Oref met également en œuvre au niveau régional toute action en matière d'information sur l'offre de formation qui lui est confiée dans le cadre de ses missions par le préfet et le président du conseil départemental.

Au travers d'une convention d'objectifs et de moyen pluriannuelle, l'Etat accompagnera le Carif Oref dans la mise en œuvre de ses missions de service public. Les objectifs opérationnels et les indicateurs associés seront définis par la COM.

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

BOP 103	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Axe 1	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
Axe 2	60 000	60 000	60 000	60 000	240 000
Axe 3	60 000	60 000	60 000	60 000	240 000
Axe 4	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
Axe 5	161 250	161 250	161 250	161 250	645 000

Fiche n°14 – Permettre la déclinaison du Plan stratégique national 2023-2027 à Mayotte pour accompagner la structuration et la professionnalisation de la filière agricole ainsi que le développement rural

IDENTIFICATION

Type de projet

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Agriculture/pêche

DETAIL DU PROJET

Responsable : DAAF		Cadre financier	
Partenaires :	• Conseil départemental (CDM)	Etat (MASA)	0,8 M€
	• ODEADOM	Etat (MOM)	10,0 M€
		CDM	11,97 M€
		ODEADOM	2,0 M€
		UE (FEADER)	40,5 M€
		TOTAL	65,27 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

Suite à l'impulsion donnée par le président de la République en octobre 2019, le plan de souveraineté alimentaire de Mayotte a été élaboré dans le cadre du COSDA et signé par le président du Conseil départemental et le préfet de Mayotte le 7 juillet 2023. Il définit des objectifs de production par filière (en particulier : autosuffisance pour les fruits et légumes frais, 10% de production locale par rapport à la consommation pour la volaille de chair, 100% pour les œufs) et des objectifs de mise en conformité par rapport à la réglementation, notamment pour les ruminants. Il identifie les défis à relever et recense plusieurs projets structurants contribuant à l'atteinte des objectifs visés.

Le PRAD est un document de planification permettant de fixer les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle sur le territoire de Mayotte. Le cadre réglementaire de ce document stratégique est défini dans le Code rural et de la pêche maritime. Son contenu est stabilisé et, après mise à disposition du public, sera validé par les élus du Conseil départemental avant d'être arrêté par le préfet, au premier trimestre 2024. Il définit un ensemble d'actions permettant de répondre aux enjeux identifiés, à savoir : l'accès au foncier, l'installation, la professionnalisation des agriculteurs et l'amélioration des conditions d'exploitation, la structuration des filières en tenant compte du modèle mahorais, la promotion de l'agriculture mahoraise et le financement des projets.

Le PAOT du SDAGE recense plusieurs actions en lien avec l'agriculture et la forêt, dans un objectif de préservation et de partage de la ressource pour les activités humaines, en particulier agricoles.

La sécheresse subie par Mayotte en 2023 a également mis l'accent sur la nécessité de sécuriser l'usage agricole de l'eau dans les exploitations, en permettant l'accès à des ressources en propre et/ou via la récupération et le stockage des eaux de pluie.

Descriptif du projet:

Le vecteur de financement du projet interviendra dans le cadre de la déclinaison pour Mayotte du Plan stratégique national 2023-2027 (PSN) pour lequel un comité local de suivi a été mis en place.

Le projet décline les opérations de développement, d'investissement ou de coopération locale pour atteindre les objectifs fixés dans les documents d'orientation cités. Les opérations à financer portent sur les domaines suivants (non exhaustif) :

- L'aménagement foncier en vue de l'installation d'agriculteurs professionnels dont les jeunes agriculteurs ;
- La réhabilitation de pistes rurales dans les zones à potentiel agricole ;
- L'investissement dans des équipements de prélèvement d'eau agricole conformes avec la réglementation et/ou de récupération et de stockage des eaux pluviales ;
- L'investissement dans des équipements hydrauliques collectifs, sous réserve de la mise en place de groupements d'irrigants fonctionnels ;
- Le reboisement du territoire ;
- La structuration des filières ;
- La mise en place d'expérimentation ;
- La modernisation et le développement des exploitations de fruits et légumes, en particulier le maraîchage ;
- La modernisation des élevages de volaille intégrés à une filière organisée et respectant la réglementation sanitaire ;
- La sécurisation de la production de poussins avec la mise en place d'un couvoir de plus grande capacité et d'élevages de reproducteurs ;
- La construction d'un abattoir pour bovins aux normes, sous réserve de la structuration de la filière ;
- La construction d'un centre de conditionnement d'œufs accessible aux éleveurs de pondeuses.

Le Conseil départemental investit également pour structurer l'agriculture du territoire, pour cela, il portera notamment les projets de centre agro-écologique de Miréréni (Chirongui) et de Agropolis à Coconi.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Les objectifs visés sont ceux du plan de souveraineté alimentaire et du PRAD

Indicateur : prévus dans le PSN qui sont : améliorer les performances à travers les connaissances et l'innovation, installation et modernisation des exploitations, développement de l'économie rurale hors des exploitations agricoles. Seront suivis le nombre de personnes bénéficiant d'une aide en matière de conseil, de formation, d'échange de connaissances, d'installation, le nombre de bénéficiaires recevant une aide à l'investissement pour restructuration – modernisation et le nombre d'entreprises du secteur de l'économie rurale ayant reçu une aide pour leur développement.

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
--	------	------	------	------	-------

BOP 123	0	3 000 000	3 000 000	4 000 000	10 000 000
---------	---	-----------	-----------	-----------	-------------------

Fiche n°15 – Accompagner la structuration de la filière pêche par la construction de ports et pontons

IDENTIFICATION

Type de projet

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Agriculture/pêche

DETAIL DU PROJET

Responsable : DEALM/Préfecture		Cadre financier	
Partenaires :	• CDM	État (123)	4 M€
	• EPCI		
	• Communes	TOTAL	4 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

La pêche est identifiée comme filière d'avenir pour Mayotte mais elle doit être structurée, notamment avec l'application des règlements européens d'ici 2026. Au nombre des difficultés rencontrées dans la structuration de la pêche professionnelle maritime à Mayotte, est clairement identifiée l'extrême faiblesse des équipements des points de débarquement et de vente des produits de la pêche.

L'enjeu est ainsi de doter le département de Mayotte de sept points de débarquement équipés de manière identique et répartis équitablement sur le territoire afin de garantir aux professionnels de la mer des conditions de travail répondant aux normes d'hygiène et à la réglementation du travail. Si deux pontons sont déjà achevés ou en cours (Kani-Kéli et Nyambadao), les autres sont seulement engagés mais les crédits alloués au précédent contrat ne sont pas suffisant pour permettre leur totale réalisation.

Par ailleurs, la reconquête de l'îlot Mtsamboro, est en cours depuis quelques années pour réduire les passages, notamment d'étrangers en situation irrégulières en provenance d'Anjouan, qui le dégradent alors qu'il est une richesse formidable pour le territoire. Cette opération ne pourra toutefois être pleinement efficace qu'avec l'installation d'un ponton, permettant aux forces de

l'ordre de garantir la sécurité des lieux, mais aussi aux agriculteurs ou encore touristes d'y accéder en toute sécurité.

Descriptif du projet:

Les crédits alloués à cette fiche doivent permettre de financer plusieurs ouvrages :

- Compléter les financements déjà alloués aux pontons de M'Tsahara, Koungou, Chiconi et Petite-Terre
- Compléter les financements déjà alloués au port de pêche de Mtsapéré
- Construire le ponton de l'îlot Mtsamaboro

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

L'objectif est de permettre la structuration et la professionnalisation de la filière pêche, ainsi que de garantir la protection de l'îlot Mtsamaboro

Indicateurs : nombre de pontons et port achevés

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés :

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 123	2 000 000	500 000	0	1 500 000	4 000 000

Fiche n°16 – Encourager les projets de recherche et d'innovation

IDENTIFICATION

Type de projet

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Education/enseignement supérieur/recherche

DETAIL DU PROJET

Responsable :	Rectorat/Université de Mayotte	Cadre financier	
Partenaires :	Préfecture	Etat (P172)	0,165 M€
		UE (FEDER)	4 M€
		TOTAL	4,165 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

Avec ses nombreux atouts et phénomènes divers très différents de ceux observables sur le reste du territoire français, Mayotte est un terrain de recherche et d'innovation important pour les universitaires. Ainsi, l'université de Mayotte mène de nombreux projets de recherches qui demandent un financement.

Descriptif du projet:

Trois projets de recherche menés par l'université de Mayotte ont été identifiés :

- **GenoME** : Mise en place d'une plateforme de Génomique environnementale à Mayotte en vue de faciliter la caractérisation et le suivi de la biodiversité du territoire. Il s'agit plus précisément d'acquérir des équipements.
- **PIL** : Plateforme d'intervention Lagonaire, acquisition d'un navire de recherche spécialisé pour les études scientifiques multidisciplinaires dans le lagon de Mayotte. Ce navire doit permettre par exemple la réalisation de plongées scientifiques, le déploiement de matériel léger en statique ou dynamique (caméras, courantomètre, carottier, benne Van Veen, bouteille nisquin, ROV léger...) ou en tracté (filet à plancton, caméras...), le décollage et atterrissage de drone et suivi à distance, la pêche scientifique via des cannes à pêche (potentiellement, traîne), palangre, casiers ou filets, une base de travail statique pour du traitement d'échantillons sur un lieu dans le lagon (à la dérive, ancré ou amarré), des levés bathymétriques, le transport de personnel et de matériel sur des lieux reculés...

- **LITTOMAY-UHR** : Les littoraux de Mayotte ne Ultra-Haute-Résolution, amélioration de la compréhension et caractérisation ultra haute résolution des littoraux mahorais via des levés drone et capteurs de dernières générations. Le projet a pour objectif d'améliorer les connaissances sur le littoral mahorais et de développer un écosystème de technologie inédite.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

L'objectif est de soutenir la recherche sur le territoire afin de faire de l'université un établissement de pointe dans les domaines propres à Mayotte

Les indicateurs : nombre de projets soutenus

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 172	41 345	41 345	41 345	41 345	165 380

Fiche n°17 – Déployer la fibre pour améliorer la connectivité à Mayotte

IDENTIFICATION

Type de projet

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

Numérique

DETAIL DU PROJET

Responsable :	Conseil départemental de Mayotte	Cadre financier	
Partenaires :	• ANCT	État (343)	50 M€
	• Banque des territoires	CDM	30 M€
	• EPCI	UE (FEDER)	10 M€
	• Préfecture de Mayotte	TOTAL	90 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

L'offre numérique est aujourd'hui un aspect essentiel de l'attractivité d'un territoire. Les premiers câbles sous-marin ayant amené le haut débit à Mayotte sont récents (2011) mais pour rattraper le retard sur d'autres territoires, il est nécessaire de passer à la fibre pour assurer une meilleure offre. Pour cela, la Collectivité Départementale (CD) de Mayotte, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (PFTHD), a entrepris une initiative majeure visant à assurer la couverture numérique du territoire. Pour ce faire, le CD a décidé de confier à un opérateur la responsabilité du financement, de la conception, de la construction, ainsi que de l'exploitation technique et commerciale d'un réseau Très Haut Débit (THD). Les missions confiées à l'opérateur, appelé le Déléataire, couvrent l'ensemble du processus, de la conception à l'exploitation commerciale.

Le cadre juridique retenu pour ce projet est celui de la Délégation de Service Public (DSP) concessive de travaux et de service public sur 25 ou 30 ans, avec des missions spécifiques définies. De plus, une partie du cadre juridique relève de l'affermage pour certaines missions. Les missions comprennent le déploiement du réseau de collecte des Nœuds de Raccordement Optique (NRO), le déploiement et les travaux d'exploitation du réseau Fibre jusqu'au Domicile (FttH), la reprise en affermage d'ouvrages, et éventuellement, la sécurisation du réseau de collecte entre Grande-Terre et Petite-Terre.

Descriptif du projet:

1. Mission n°1 – Déploiement et travaux sous la responsabilité du Délégataire de la collecte des NRO Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation
2. Mission n°2 – Déploiement et travaux sous la responsabilité du Délégataire du Réseau THD
3. Mission n°3 – Reprise en affermage des ouvrages établis sous la maîtrise d'ouvrage du Département
4. Mission n°4 : Déploiement et travaux sous la responsabilité du Délégataire de la sécurisation du réseau de collecte.

Le Délégataire réalisera sous sa maîtrise d'ouvrage le déploiement du réseau de fibre optique afin d'obtenir une couverture à 100 % du territoire mahorais (80000 locaux), à échéance 2028-2030.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Fournir au territoire de Mayotte une infrastructure de communication numérique moderne pour le confort des habitants et accompagner le développement économique de l'île.

Indicateurs : nombre de km de fibre installé

Nombre d'habitants et d'entreprises raccordés

COUT DU PROJET

Le coût total du projet est estimé à 130M€, il a été phasé afin de pouvoir démarrer rapidement, avec une première phase estimée à 80M€ financée ici, avec 50M€ apportés par l'Etat dans le cadre du plan France très haut débit (programme 343)

Fiche n°18 – Poursuivre la construction d'établissements scolaires

IDENTIFICATION

Type de projet

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Education/enseignement supérieur/recherche

DETAIL DU PROJET

Responsable : Rectorat/DEALM/CDM		Cadre financier	
Partenaires :	• Préfecture	Etat (P214)	523M€
	• Communes	Etat (123)	160 M€
		CDM	0,123
		TOTAL	683,123 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

La dynamique démographique a atteint un niveau extrêmement élevé ces dernières années avec un nombre de naissances annuelles de plus de 10 000 depuis 2021, occasionnant des besoins de salles de classe, dans le premier comme dans le second degré très important. Ainsi en 2024, il manque 1 200 salles de classes dans le premier degré pour scolariser tous les enfants et mettre fin aux rotations.

Descriptif du projet:

S'agissant du second degré, le projet consiste à poursuivre la construction des établissements scolaires sur le territoire et assurer leur maintenance et leur entretien. Il vise notamment à répondre à la forte croissance démographique (entre +3,6% à 6% ces dernières années) et anticiper la montée en effectif importante prévisible dans le second degré à l'horizon 2026 dans les collèges et 2030 dans les lycées.

La poursuite des projets issus du contrat précédent permettra d'augmenter la capacité d'accueil de l'ordre de 2200 places réparties en 900 places de collège et 1300 places de lycées dont 300 en voie professionnelle d'ici 2027.

Les engagements programmés pendant la période 2024 – 2027 permettront également d'augmenter la capacité d'accueil d'élèves supplémentaire dans le second degré à fin 2027 de 6400 places (3500 lycéens et 2900 collégiens), puis de 5400 places (1600 lycéens et 3800 collégiens) dans la poursuite du contrat.

Ainsi la poursuite du contrat précédent et les nouvelles opérations permettront d'augmenter la capacité d'accueil dans le second degré de l'ordre de 14000 places sur les dix prochaines années, dont 1500 places en voie professionnelle.

La capacité de lits en internat devrait également être quadruplée (de 92 lits existants à 392 lits).

La capacité de distribution de repas dans les établissements du second degré sera portée de 31 % (10 sur 32 sites) à 74 % engagés et livrés en 2027 (26 sur 35 sites) et 97% engagés en 2027 et livrés en 2030 (38 sur 39 sites). Une capacité de fabrication de repas par la construction d'une cuisine centrale à Kaweni sera portée à 8500 repas par jours.

Enfin, une attention particulière sera apportée à l'entretien et à la maintenance et à la transition énergétique des établissements existants ainsi qu'à l'amélioration des équipements sportifs.

S'agissant du premier degré, il s'agit là également de poursuivre la construction de nouvelles salles de classes, de rénovations des écoles dégradées et de développement de réfectoires afin que les élèves puissent manger sur place dans de bonnes conditions.

De son côté, le CDM poursuivra la modernisation du CRIJ (centre régional information jeunesse) afin que chaque jeune puisse se renseigner sur les parcours possibles et ainsi construire son avenir.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Indicateur : Nombre de nouveaux établissements du second degré engagés

Nombre de salles de classes de classe du premier degré créées

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 214	123 000 000	138 000 000	131 000 000	131 000 000	523 000 000

Fiche n°19 – Moderniser et développer des installations de l'EPNEFPA de Mayotte

IDENTIFICATION

Type de projet

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Education/enseignement supérieur/recherche

DETAIL DU PROJET

Responsable :	Etablissement Public National d'Enseignement et de Formation Professionnelles Agricoles de Mayotte (EPNEFPA)	Cadre financier	
Partenaires :	• DAAF • Rectorat	Etat (P123)	3 M€
		Etat (DAAF)	6,5 M€
		TOTAL	9,5 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

L'EPNEFPA est le principal site de l'enseignement agricole de Mayotte et accueille chaque année des élèves en formation initiale, des apprentis, des adultes en formation continue et des professionnels des secteurs agricole et agro-alimentaire.

Cet EPNEFPA est constitué de 5 pôles :

- Le lycée agricole pour la formation initiale des jeunes,
- Le CFA – CFPPA pour la formation des apprentis et des adultes en formation continue,
- L'exploitation agricole qui assure une production agricole (élevage, maraichage et épices) et un accompagnement de la structuration des filières agricoles,
- L'atelier agroalimentaire pour la transformation des produits tant à l'usage des élèves et apprenants que pour les professionnels des secteurs concernés (abattage et conditionnement de volaille, transformation de produits, ...),
- Le pôle de développement qui vient en soutien des acteurs du territoire pour l'innovation et le transfert des compétences et savoirs aux professionnels.

L'EPNEFPA, qui joue un rôle central pour le renouvellement des générations d'agriculteurs à Mayotte et la formation des jeunes mahorais, est un outil au service du territoire et des filières de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Il est un acteur de formation, d'innovation, de transfert et de structuration des filières à travers les activités développées par chacun de ses centres constitutifs. A travers ses multiples activités, il est un maillon essentiel pour la mise en œuvre du plan de souveraineté alimentaire et du plan régional de l'agriculture durable. L'action contribue également pleinement au

chantier prioritaire du Gouvernement « Renouveler et former une génération d'agriculteurs et d'agricultrices ».

Ces diverses installations doivent évoluer afin de s'adapter aux évolutions techniques et réglementaires et se développer pour permettre l'accueil et l'accompagnement d'un plus grand nombre d'acteurs (jeunes, adultes et professionnels).

Descriptif du projet:

Le projet est situé sur l'emprise de l'EPN et sera composé des opérations suivantes :

- La finalisation des travaux en cours (internat, logements de fonction, plateau sportif, ...),
- La création d'un pôle de formation et de professionnalisation des acteurs des secteurs agricole et agro-alimentaire,
- La construction de logements de fonction supplémentaires,
- La réhabilitation de deux bâtiments,
- La création de salles de classe et de laboratoires supplémentaires,
- La rénovation et le développement de l'atelier agro-alimentaire, atelier-relais de Coconi,
- La réalisation des infrastructures nécessaires à l'implantation du nouveau projet d'exploitation agricole sur le site de Valarano (accès, sécurisation, bâtiment et installation agricole, ...)

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Les objectifs visés par ces opérations sont les suivants :

- Créer une offre d'hébergement des jeunes inscrits dans l'enseignement agricole,
- Développer une offre de formation commune éducation nationale / enseignement agricole pour les filières agricole et agro-alimentaire,
- Accroître les capacités d'accueil de l'enseignement agricole,
- Améliorer les conditions d'apprentissage au sein de l'établissement (modernisation des installations, création d'infrastructures éducative et sportive)
- Accompagner les acteurs de la filière agricole par la mise à disposition de structures modernes (atelier et exploitation) et répondant aux normes en vigueur.

Les indicateurs : nombre d'apprenants accueillis, nombre d'internes, nombre d'ouverture de formations supplémentaires, taux d'insertion dans l'emploi ou de poursuite d'études, nombre de professionnels accompagnés, nombre de productions implantées et/ou accompagnées

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 123	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000

Fiche n°20 – Agrandir l'université de Mayotte pour accueillir plus d'étudiants dans des conditions d'apprentissage adaptées			
IDENTIFICATION			
Type de projet			
Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022			
Thème			
Education/enseignement supérieur/recherche			
DETAIL DU PROJET			
Responsable :	Université de Mayotte		Cadre financier
Partenaires :	• Rectorat • Préfecture • CROUS • Collectivités territoriales • EPFAM	Etat (P150)	12 M€
		TOTAL	12 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

Entre 2012 et 2023, l'établissement est passé de 648 étudiants à 2 000. Cela représente une croissance annuelle moyenne de 12% (2,12% au niveau national). Parmi les néo-bacheliers pouvant poursuivre leurs études à Mayotte par la présence des filières à l'université, 43% partent ailleurs en France faute de places disponibles sur l'île. Au 31/12/2022, l'université disposait de 221 personnels avec une surface administrative de 613 m² soit un ratio de 4,8 m²/personne soit 4 fois moins que la recommandation de la doctrine immobilière de l'état. Sur son unique site actuel, l'université de Mayotte dispose 3 882 m². Cela représente en 2023 un ratio 1,94 m²/étudiant alors que la moyenne basse au niveau national est de 4,2. Les locaux dédiés à la vie étudiante et de campus sont inexistantes sur site.

Descriptif du projet:

Afin d'assurer la continuité d'ouverture de nouvelles formations sur le site de Dembéni en attendant la construction du futur campus, l'université devra assurer la construction de surfaces supplémentaires horizon 2027. A cet horizon, l'université accueillera 2 700 étudiants sur la base du rythme de croissance actuel. Ces surfaces ne suffiront pas mais permettront de compenser cette attente. Le présent projet s'inscrit donc dans cette dynamique. Il constitue la poursuite de l'opération d'extension de l'université inscrite au contrat de convergence précédent (2019-2022). Sur ces surfaces supplémentaires, 1 000 m² d'extension (extension 1) ont déjà été préfinancés par le

contrat de convergence et de transformation 2019-2022 à hauteur de 6,5 M€. Le projet est rendu au stade d'études d'avant-projet sommaire (APS). Cependant, compte-tenu des forts aléas sur les prix que le territoire a connu ces dernières années, cette enveloppe a été revue à la hausse. Ainsi, avec une tranche optionnelle de 550 m² à affermir, l'opération nécessiterait une dotation supplémentaire de 5,8 M€ pour garantir une livraison de 1 550 m² pour la rentrée 2026-2027

Parallèlement, l'université est engagé dans une démarche d'études, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour l'acquisition d'un terrain aménagé pour la construction d'un campus universitaire horizon 2030 à Ouangani.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Les objectifs visés sont :

- Répondre efficacement aux besoins du territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche
- Améliorer les conditions d'accueil des étudiants et du personnel

Indicateurs : Nombre d'étudiants accueillis, Surfaces créées et Nombre de formations ouvertes

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 150	5 356 000	1 178 000	5 377 000	89 000	12 000 000

DEVELOPPER LES OUTILS DE LA COHESION SOCIALE

Fiche n°21 – Poursuivre la construction de logements**IDENTIFICATION****Type de projet**

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Logement/foncier

DETAIL DU PROJET

Responsable :	DEALM de Mayotte	Cadre financier	
Partenaires :	• Société immobilière de Mayotte(SIM)	État	200 M€
	• Action logement - AL'MA	UE (FEDER)	10 M€
	• Conseil Départemental		
	• Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM)		
	• Collectivités locales de Mayotte	TOTAL	210,0 M€
	• Préfecture		

Partenaires :	• Société immobilière de Mayotte(SIM) • Action logement - AL'MA • Conseil Départemental • Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM) • Collectivités locales de Mayotte • Préfecture	État	200 M€
		UE (FEDER)	10 M€
		TOTAL	210,0 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

Le besoin en logement est toujours très fort et les besoins et les aspirations de la population à un habitat de qualité et financièrement accessible sont considérables, en particulier pour un grand nombre de ménages à basses ressources.

La résorption des bidonvilles est également l'un des enjeux forts de cette politique publique.

Pour cela, les acteurs se renforcent avec l'arrivée d'un nouvel opérateur de logement, AL'MA porté par Action logement, pour soutenir la dynamique de construction de logement sur l'île, au côté de l'opérateur historique la société immobilière de Mayotte (SIM).

L'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM) accompagne les acteurs du logement dans la recherche et la viabilisation des fonciers disponibles via la création de zones d'aménagement concerté (ZAC).

Enfin, une opération d'intérêt national (OIN) va être lancée sur les communes de Mamoudzou, Koungou et Dembéli pour résorber l'habitat insalubre, en complément des opérations ELAN déjà lancées sur tout le territoire.

Descriptif du projet:

Les moyens budgétaires du ministère des Outre-mer (LBU) permettront de poursuivre les efforts de construction de logements déjà entrepris depuis plusieurs années.

Ces moyens pourront soutenir plusieurs actions, comme la construction de logements foncier, l'aménagement de ZAC, le soutien à l'OIN, les opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI). Le FRAFU pourra également venir financer ces opérations.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation :

Cumulé, La société immobilière de Mayotte et AL'Ma prévoient d'atteindre 700 logements neufs par an. La LBU participera au financement de ce programme en complément des mesures de défiscalisations qui seront accordées sur les programmes de construction.

Indicateurs : nombre de logements lancés en construction sur la période

COUT DU PROJET

La LBU pour Mayotte a été augmentée en 2024 pour atteindre plus de 50M€, son niveau est décidé chaque année en loi de finances et peut donc varier sur la durée du contrat.

Fiche n°22 – Développer les équipements de proximité

IDENTIFICATION

Type de projet

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

Collectivités

DETAIL DU PROJET

Responsable : Préfecture		Cadre financier	
Partenaires :	• Communes	État (123)	5 M€
	• EPCI	TOTAL	5 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

Mayotte souffre d'un faible taux d'équipements publics de proximité et d'un accès difficile aux services de base par la population. Les équipements collectifs de proximité sont en nombre insuffisant et souvent en mauvais état. Le territoire connaît une organisation spatiale déséquilibrée avec une forte concentration des emplois et des services dans le nord-est de l'île. Ceci s'explique notamment par le manque d'équipements de proximité.

Descriptif du projet:

L'opération a pour finalités un développement équilibré du territoire et à l'amélioration des conditions de vie de la population. Les infrastructures à petite échelle financées sont les suivantes³ :

- Maisons France services
- Cuisines centrales
- Marchés
- Cimetières
- Eclairage public
- ...

En revanche les bâtiments publics d'administrations sont exclus (sièges de collectivités⁴, mairies

³ Liste non exhaustive

⁴ Sauf cas d'absence totale d'hôtel de ville par exemple

annexes, services techniques...), ainsi que les voiries et les projets portés sur d'autres fiches (sport, culture...)

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation :

Permettre aux communes et notamment les plus petites d'avoir des équipements publics de proximité adaptés à leur population.

Indicateurs : Nombre de projets réalisés

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés :

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 123	2 500 000	1 000 000	1 000 000	500 000	5 000 000

Fiche n°23 – Accompagner les actions culturelles			
IDENTIFICATION			
Type de projet			
Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation.			
Thème			
Culture			
DETAIL DU PROJET			
Responsable :	Direction des affaires culturelles	Cadre financier	
Partenaires :	• Préfecture	État (P175-1 et 3)	0,45 M€
	• CDM	État (P131)	0,2
	• EPCI/communes	État (P361)	0,25
	TOTAL	0,9 M€	

Diagnostic, contexte et enjeux:

Dans le domaine de la Culture comme dans bien d'autres domaines, Mayotte souffre d'un manque d'infrastructures. Les équipes artistiques et les organisateurs de manifestations culturelles doivent faire face à l'absence d'espaces de travail et de lieux de diffusion professionnels sur le territoire. A ce jour, le Pôle Culturel de Chirongui est le seul équipement culturel professionnel sur l'île, dédié à la diffusion de la création contemporaine (danse, théâtre, musique, cinéma...).

Des projets d'équipements culturels sont en cours de développement avec la Ville de Chiconi, salle de spectacle dédiée à la musique, qui pourrait faire l'objet d'une labellisation de Scène de musiques actuelles (SMAC), et la Ville de Mamoudzou, Palais des congrès/salle de spectacles/centre d'art, qui pourra prétendre au label de Scène nationale, actuellement au stade des études de programmation, inscrits pour un suivi dans le cadre du CIOM (Mesure 40).

Le nord de Grande Terre et Petite Terre sont dépourvus de tels projets à ce jour.

Sur le Musée de Mayotte (MuMA), le Conseil départemental a souhaité mettre la priorité sur les travaux de sécurisation de l'ancienne caserne à Dzaoudzi, Monument historique inscrit, dans l'objectif d'une ouverture au public en début d'année prochaine. Il propose également d'engager les études de programmation et le recrutement de la maîtrise d'œuvre afin de consolider le projet et le

calendrier de travaux sur la Résidence des Gouverneurs, Monument historique classé, qui a également vocation à accueillir une partie des collections du musée.

Mayotte dispose par ailleurs d'un maillage fin de 23 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) qui couvrent l'ensemble du territoire. Ces équipements de taille modeste jouent, le plus souvent, le rôle de maison de quartier ou de salle de fêtes pour l'organisation d'activités ludiques ou d'événements communautaires. A l'exception de quelques lieux référencés, les MJC ne sont pas ou peu équipées et ne remplissent pas leur mission traditionnelle d'amener la culture à tous.

A ce jour se pose la question du financement de tels équipements, de leur vocation départementale, répondant à des objectifs de développement et d'aménagement culturel du territoire dans une logique de développement de Mayotte.

Descriptif du projet:

L'opération a pour finalité de permettre aux différents niveaux de collectivités d'accompagner de manière concertée la création ou la réhabilitation d'équipements de proximité en phase d'études et ingénierie favorisant le développement d'une offre culturelle réfléchie sur le territoire.

Equipements concernés :

- Musée de Mayotte (175-3) / Résidence des Gouverneurs (maîtrise d'œuvre)
- Projets de centre culturel dans le Nord (Acoua) et Petite Terre (études de programmation)
- Diagnostic et réhabilitation de MJC autour d'un projet culturel (ingénierie, P361)

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation :

Favoriser le développement de politiques culturelles du territoire par un aménagement raisonné des équipements culturels de proximité.

Indicateurs : Nombre d'équipements aidés

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement :

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 175 – 131 - 361	50 000	600 000	150 000	100 000	900 000

Fiche n°24 – Développer les infrastructures culturelles et la préservation du patrimoine

IDENTIFICATION

Type de projet

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

Culture

DETAIL DU PROJET

Responsable :	Préfecture/DAC/CDM	Cadre financier	
Partenaires :	- EPCI - Communes	État (123)	8 M€
		Etat (Ministère de la culture)	3,66 M€
		Fondation du patrimoine (loto du patrimoine)	0,5M€
		CDM	6,9 M€
		TOTAL	19,06 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

Les infrastructures culturelles et le patrimoine sont des éléments essentiels pour un territoire afin de transmettre la culture et les traditions, ainsi que pour offrir à la population des loisirs de qualité.

Vu les moyens limités des collectivités territoriales et les autres priorités, il y a encore peu d'équipement de ce type à Mayotte et le patrimoine n'est pas assez mis en valeur, comme par exemple la maison du gouverneur de Dzaoudzi ou encore le musée de Mayotte qui a dû fermé du fait d'un bâtiment, lui-même historique, en mauvais état. La maison du gouverneur a d'ailleurs fait l'objet d'une sélection par le loto du patrimoine pour recevoir des fonds pour sa rénovation.

Le sujet des archives départementales est également très prégnant. Les locaux actuels ne permettent en effet pas de remplir les missions dans de bonnes conditions.

La création d'une scène nationale à Mamoudzou est également en cours d'études afin d'offrir à l'île une infrastructure conséquente pour offrir des spectacles de qualité.

Enfin le nombre de bibliothèque et médiathèque reste restreint sur le territoire.

Descriptif du projet:

L'opération a pour finalités un développement des infrastructures culturelles et la protection du

patrimoine afin d'offrir des activités et services de qualité à la population ainsi que d'assurer la conservation du patrimoine et des archives du territoire. Les infrastructures financées sont les suivantes⁵ :

- Bâtiment des archives départementales
- Résidence du Gouverneur de Dzaoudzi
- Musée de Mayotte
- Palais des congrès de Mamoudzou
- Bibliothèque et médiathèques
- ...

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation :

Permettre aux collectivités de financer des infrastructures culturelles et de préserver le patrimoine culturel.

Indicateurs : Nombre de projets réalisés

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement :

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 123	2 500 000	2 000 000	3 000 000	500 000	8 000 000

⁵ Liste non exhaustive

Fiche n°25 – Développer et mettre à niveau les équipements sportifs

IDENTIFICATION

Type de projet

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Jeunesse/Sport/vie associative

DETAIL DU PROJET

Responsable : Préfecture/DRAJES		Cadre financier	
Partenaires :	• CDM	État (123 sport)	5,5 M€
	• Communes	Etat (ANS)	5,5 M€
	• Rectorat	Etat (123)	8 M€
		CDM	52,8 M€
		TOTAL	71,8 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

Vu le nombre de jeunes présents sur le territoire et leur appétence pour le sport, le département de Mayotte connaît un déficit d'offre de structures sportives aux normes pour une pratique diversifiée et sécurisée.

Le territoire compte en effet un grand nombre d'associations qui souhaitent utiliser ces infrastructures, également utilisées par les établissements scolaires pour leurs élèves. Le contrat de convergence et de transformation 2019-2023 a déjà accompagné plusieurs équipements vers la normalisation, mais le besoin reste important sur le territoire.

La priorité doit être donnée à la mise à niveau et aux normes des équipements existants mais de nouveaux équipements peuvent également être financés à titre exceptionnels en cas de carences sur le territoire concerné.

Depuis quelques années, une structuration des acteurs du sport a été engagée avec notamment l'installation de la conférence régionale du sport et la conférence des financeurs du sport. Ces instances doivent notamment permettre d'assurer la cohérence de la politique sportive sur le département et valider les investissements envisagés.

Descriptif du projet:

Les projets d'infrastructures sportives soutenus devront s'inscrire dans la stratégie du schéma départemental d'équipement sportif validé par le comité régional du sport, il s'agit des types de projets suivants⁶ :

- Gymnases, stades, dojo et complexes sportifs du Conseil départemental
- Centre d'entraînement des sportifs de haut niveau
- Plateaux couverts communaux
- Stades et terrains de football communaux
- City stades
- Gymnases communaux
- ...

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

L'objectif de l'Etat et du Conseil départemental de Mayotte est de fournir des équipements permettant aux sportifs de progresser vers une pratique professionnelle et en toute sécurité. Les sportifs amateurs bénéficieront également de ces installations.

Indicateurs : Nombre de projets réalisés

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement :

2024	2025	2026	2027	TOTAL
3 300 000	3 700 000	3 500 000	3 000 000	13 500 000

⁶ Liste non exhaustive

Fiche n°26 – Poursuivre l’extension et la modernisation du CHM			
IDENTIFICATION			
Type de projet			
Reprise ou poursuite d’un projet inscrit au CCT 2019-2022			
Thème			
Santé/protection sociale			
DETAIL DU PROJET			
Responsable :		Cadre financier	
ARS - CHM			
Partenaires :	• EPFAM	État (FMIS)	284 M€
	• DEALM	Etat (123)	1M€
	• Préfecture de Mayotte	TOTAL	285 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

Au regard des indicateurs de santé très dégradés (espérance de vie 7 à 11 ans inférieure aux moyennes nationales, taux de non recours aux soins de l’ordre de 45%, etc.), le développement de l’offre de soins constitue à Mayotte tout particulièrement un enjeu majeur, qui figure en tête des priorités de l’Agence régionale de santé. Cette stratégie s’incarne notamment par d’importants projets d’investissements conduits par le CHM, que ce soit la modernisation du site de Mamoudzou ou la construction du second site hospitalier à Combani.

Descriptif du projet:

S’agissant des travaux de modernisation du site de Mamoudzou du CHM, ils poursuivent un triple objectif d’adaptation des conditions de prise en charge considérant la hausse d’activité tendancielle constatée, d’amélioration de la qualité et de la sécurité des soins pour les patients, et d’amélioration de l’attractivité du site et des conditions d’exercice des soignants. Ce projet intègre au total 13 opérations, dont certaines seront engagées prioritairement (réfection des urgences et de la maternité, construction du bâtiment des consultations externes, relocalisation de la psychiatrie en Petite-Terre).

Les travaux vont pouvoir débuter en 2024, et se terminer en 2027.

S’agissant du nouveau site hospitalier, ce projet avait été annoncé par le Président de la République en octobre 2019, et sa localisation à Combani confirmée par le ministre Lecornu en janvier 2022. Ce projet d’envergure, doit notamment permettre d’augmenter et diversifier significativement les capacités de prise en charge hospitalière, tenant compte notamment des évolutions

démographiques du territoire.

Les procédures de sécurisation du foncier et les premières études sont en cours depuis déjà plusieurs mois, les travaux devraient démarrer en 2026-2027.

Ce centre hospitalier étant situé à un endroit à ce jour pas aménagé, il est nécessaire de réaliser des études d'aménagement urbain pour décider des travaux et équipements connexes que cet ouvrage nécessitera (logements, voies de desserte, réseaux...).

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

L'objectif est d'offrir à la population une meilleure qualité de soin et une proximité de ceux-ci.

Indicateurs : Finalisation des travaux de modernisation du CHM

Lancement des travaux du nouveau site sur Combani

COUT DU PROJET

La modernisation du CHM est estimée à 244M€, les travaux devraient se terminer en 2027 donc dans la durée du contrat

Le nouveau site est estimé à 350-400M€, le CNIS (comité national des investissements en santé) doit se déplacer bientôt pour confirmer le financement. Dans l'attente, 40M€ sont déjà disponibles pour lancer les études et travaux préparatoires.

Enfin 1M€ seront amenés par le programme 123 Outre-mer (à parité avec des crédits santé) pour les études urbaines afin d'accompagner les collectivités locales concernées dans la définition des aménagements alentours nécessaires.

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 123	500 000	0	500 000	0	1 000 000

Fiche n°27 – Moderniser et mettre à niveau les infrastructures de la justice

IDENTIFICATION

Type de projet

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

Sécurité

DETAIL DU PROJET

Responsable :	Ministère de la justice – APIJ (agence publique pour l'immobilier de la justice)	Cadre financier	
Partenaires :	• EPFAM • DEALM • Préfecture de Mayotte • CDM	État (166-107-182)	430 M€
		TOTAL	430 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

L'insécurité est un des freins identifiés à l'attractivité de Mayotte et donc à son développement. A ce jour, le seul centre de détention de l'île est en sur-occupation forte, de plus de 200%, les tribunaux judiciaire et cour d'appel sont installés dans des bâtiments différents peu mis en valeur et au vu de la délinquance des mineurs, il manque de centres spécialement dédiés.

Pour répondre à ces difficultés, le ministère de la justice a prévu des investissements majeurs dans les années qui viennent, avec la construction d'une cité judiciaire, d'un centre de détention supplémentaire et d'un centre éducatif fermé.

Descriptif du projet:

Construction d'une cité judiciaire pour rassembler en un lieu très accessible et visible les différents services de la justice et salles d'audience, le foncier est trouvé et les travaux commenceront en 2025.

Construction d'un centre éducatif fermé, les travaux débiteront là encore en 2025.

Construction d'un nouveau centre pénitentiaire de 400 places, avec un centre de semi-liberté de 20 places. Le début des travaux est prévu en 2027.

Pour ces deux derniers projets, l'APIJ a confié à l'EPFAM la recherche de fonciers, c'est en cours.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Fournir au territoire de Mayotte des infrastructures de justice au niveau des besoins afin de permettre la mise en œuvre d'une politique pénale adaptée aux enjeux.

Indicateurs : Nombre d'établissement en travaux

COUT DU PROJET

Le coût total de ces projets est estimé à 430M€ :

- Cite judiciaire : 124M€
- Centre éducatif fermé : 14M€
- Centre pénitentiaire : 292M€

Fiche n°28 – Garantir l'égalité femmes-hommes et accompagner la lutte contre les discriminations

IDENTIFICATION

Type de projet

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Egalité femmes-hommes

DETAIL DU PROJET

Responsable :	Préfecture de Mayotte (DRDFE)	Cadre financier	
Partenaires :	• ARS • DEETS • Rectorat • Forces de l'ordre • DRAJES • CSSM • Les collectivités territoriales	Etat (BOP 137)	0,8 M€
		TOTAL	0,8 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

La situation des inégalités à Mayotte se caractérise par (INSEE, « les femmes à Mayotte : une situation souvent précaire mais des progrès en matière de formation et d'emploi » juillet 2022) :

- Un grand nombre de mères isolées, aux conditions de vie précaires
- Une santé fragile et de nombreuses maternités
- L'emploi des femmes progresse mais reste en retrait, en particulier pour les postes à responsabilité
- Les femmes souvent victimes de violences
- Forte hausse du niveau de formation des jeunes femmes nées à Mayotte

Descriptif du projet:

Les crédits du programme 137 « égalité entre les femmes et les hommes » ont vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique publique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

A ce titre, le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 prévoit quatre axes prioritaires. Les actions répondant à ces quatre champs d'intervention ci-dessous doivent permettre de corriger et de prévenir les inégalités entre les femmes et les hommes :

- La lutte contre les violences faites aux femmes ;

→ lutter contre toutes les violences sexistes ou sexuelles (sphère publique, familiale, professionnelle, sportive...) en mobilisant les dispositifs nationaux : Accueil de jour, Centre d'information sur les droits

des femmes et des familles - CIDFF, Parcours de sortie de prostitution, Espace de vie affective relationnelle et sexuelle (EVARS);

→ prévenir les violences sexistes ou sexuelles à l'encontre des femmes vulnérables (âge, handicap, troubles psychiques) ;

→ prévenir la récurrence des auteurs de violences avec le Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA).

- La santé des femmes :

→ renforcer l'accès des femmes aux différents modes de contraception et de prévention des IST ;

→ améliorer la prise en compte des spécificités de la santé des femmes et renforcer leurs accès aux soins (maladies chroniques : diabète, cancer du sein, cancer du col de l'utérus, endométriose...) ;

→ favoriser l'accès à la santé des femmes en situation de grande précarité (santé menstruelle).

- L'égalité professionnelle et économique :

→ promouvoir la mixité des métiers ;

→ soutenir l'entrepreneuriat des femmes (Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes) et l'accès aux responsabilités professionnelles;

→ diversifier les opportunités par le recours à la formation professionnelle et au mentorat ;

→ faciliter l'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi ou en situation de précarité.

- La culture de l'égalité :

→ favoriser la connaissance et la valorisation du rôle des femmes dans la société ;

→ lutter contre les stéréotypes de genre par des temps de sensibilisation auprès du grand public et notamment des jeunes ;

→ promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines de la culture, du sport, des arts, etc.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Indicateur : nombre d'actions engagées, nombre de bénéficiaires pour les sensibilisations, nombre de femmes accompagnées

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 137	200 000	200 000	200 000	200 000	800 000

Fiche n°29 – Poursuivre le soutien à l'ingénierie locale**IDENTIFICATION****Type de projet**

Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)

DETAIL DU PROJET

Responsable : Préfecture de Mayotte		Cadre financier	
Partenaires :	• Collectivités territoriales • ANCT • AFD • Banque des territoires • CEREMA	État (112)	3,3M€
		TOTAL	3,3 M€

Diagnostic, contexte et enjeux:

L'ampleur des projets à mener pour la convergence ainsi que l'insuffisance de l'ingénierie au sein des collectivités territoriales mahoraises freinent la mise en œuvre de projets structurants pour le territoire. L'Etat mobilisera un soutien et un appui aux collectivités en prolongeant la plateforme d'ingénierie territoriale et en soutenant les projets locaux d'ingénierie.

Descriptif du projet:

En complément, les enveloppes du programme 112 seront affectées au financement des projets d'investissement portés par les collectivités ou leurs groupements, d'intérêt majeur pour l'aménagement du territoire et son développement.

Lors de la programmation des crédits et de la sélection des projets, il conviendra de tenir compte des enjeux d'articulation entre le FNADT (BOP 112), et les dotations d'équipements des collectivités (la DSIL et la DETR).

Conformément aux termes de la circulaire du 11 mars 2019 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2019, les crédits du FNADT seront prioritairement affectés aux projets d'investissement portés par des collectivités ou leur groupements, d'intérêt majeur et ne relevant d'aucune autre source de financement (DSIL, DETR) ou pour l'appui aux dépenses en ingénierie de collectivités désireuses de s'engager dans l'élaboration

d'un projet de territoire. L'instruction des dossiers (et la programmation) s'attachera à assurer une bonne articulation entre les différents financements.

Les projets de cofinancements d'ingénierie territoriale menés en partenariat entre les collectivités et les opérateurs de l'Etat tels l'ANCT ou le CEREMA seront encouragés.

Objectifs visés par le projet et indicateurs d'évaluation:

Les crédits seront fléchés prioritairement sur les thématiques suivantes :

- soutien aux projets de territoires et à l'ingénierie de projets
- études structurantes et de planification
- initiatives innovantes locales
- complément de financements d'études soutenues et/ou portées par les opérateurs de l'Etat tels l'ANCT, le CEREMA.

Indicateur : nombre de projets accompagnés

COUT DU PROJET

Rythme d'engagement des autorisations d'engagement des crédits contractualisés:

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BOP 112	828 000	828 000	828 000	828 000	3 312 000